

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE DE LA
COMMUNE DE ABOMEY CALAVI

Consultant

Dr. Chabi Félix BIAOU,
Agro-Economiste

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Mars 2006

TABLE DES MATIERES

Liste des sigles et abréviations.....	4
INTRODUCTION	5
1. CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	6
1.1 Situation géographique	6
1.2 Le milieu physique.....	6
1.3 L'organisation administrative.....	7
1.4 Les services déconcentrés de l'Etat	7
1.5 La gouvernance locale	8
2. LE MILIEU HUMAIN.....	8
2.1 Les données démographiques.....	8
2.2 Habitat, mode d'éclairage et approvisionnement en eau.....	9
3 ORGANISATION SOCIALE	9
3.1 Pouvoir politique traditionnel	9
3.2 Genre de développement	10
4. SECTEURS SOCIAUX.....	10
4.1 Santé et action sociale	10
4.2 Education et alphabétisation	11
4.3 Arts, culture, sports et loisirs.....	13
4.4 Urbanisation et sécurité.....	13
5 ACTIVITES ECONOMIQUES	14
5.1 Agriculture.....	14
5.2 L'élevage	18
5.3 La pêche	19
5.4 La transformation et l'industrie	20
5.5 Artisanat.....	20
5.6 Commerce	21
5.7 Transport et communication	21
5.8 Tourisme et hôtellerie.....	23
6. ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL	23
6.1 Processus d'élaboration du budget.....	23
6.2 Evolution des différents postes budgétaires et du budget	24

6.3 Approches d'élaboration et de mise en œuvre des programmes annuels de travail 31

7. STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE	33
7.1 Les conditions préalables de la promotion de l'économie locale	35
7.2 L'environnement favorable à l'émergence des PME	35
7.3. Le transport et la communication	36
7.4 La promotion des magasins de stockage	37
7.5 La promotion agricole et l'élevage	37
7.6 L'organisation des couches socio professionnelles : surtout des artisans.....	38
7.7 Le tourisme	38
7.8 La disponibilité des intrants et des équipements	39
7.9 Les activités de transformation.....	39
7.10 Le label et la recherche des marchés d'écoulement	39
7.11 Les ONG, les structures de développement et projets	40
7.12 L'intercommunalité	40
8. STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES	41
8.1 Identification des filières porteuses	41
8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses.....	43
8.3 Rôle de chaque acteur dans la valorisation des filières porteuses	45
9. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	47
CONCLUSION	48
BIBLIOGRAPHIE	49
Annexe 1	50
Annexe 2	52
Annexe 3.....	55

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCS	Centre Communal de Santé
CEG	Collège d'Enseignement Général
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CLAC	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CS	Circonscription Scolaire
CSA	Centre de Santé d'Arrondissement
CSC	Centre de Santé de Commune
HZ	Hôpital de Zone
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MSP	Ministère de la Santé Publique
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDC	Plan de Développement Communal
PDL	Projet de Développement Local
PDM	Partenariat pour le Développement Municipal
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODECOM	Programme d'Appui au Démarrage des Communes
PTT	Postes, Téléphone et Télécommunications
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SER	Service d'Entretien Routier
SERHAU	Société d'Etudes Régionales, d'Habitat et d'Aménagement Urbain
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin

INTRODUCTION

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude commanditée par la Mission de Décentralisation et PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes)

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats des ateliers régionaux organisés par zone agro écologique.

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les Représentants des Communes :

- d'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par
- Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- Interview avec des groupes/focus-groups ; (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement).

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Le présent rapport met l'accent sur les potentialités économiques de la commune de Bassila, les stratégies de promotion de l'économie locale et de valorisation des filières porteuses. La première section présente le cadre physique et administratif de la commune, la seconde section analyse les données démographiques, la structure et la composition de la population ; la troisième examine l'organisation sociale alors que la quatrième les secteurs sociaux et les acteurs de développement intervenant dans la commune, la cinquième développe les activités économiques de la commune. La sixième partie essaie d'examiner le processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes annuels de travail, la septième partie met l'accent sur les stratégies de promotion de l'économie de la commune de Bassila alors que la dernière partie donne des grandes lignes de valorisation des principales filières de la commune.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles

- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la Commune elle-même ; il faudra donc considérer la présente version comme une version provisoire susceptible d'être améliorée.

I- CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

Le développement se mène sur un territoire dont il importe d'en maîtriser les contours pour mieux apprécier les choix stratégiques et objectifs de développement définis.

Situation géographique

La commune d'Abomey Calavi, située dans la partie sud de la République du Bénin et du département de l'Atlantique, est limitée au nord par la commune de Zè, au sud par l'océan Atlantique, à l'est par les communes de Sô-Ava et de Cotonou, et à l'ouest par les communes de Tori-Bossito et de Ouidah. C'est la commune la plus vaste du département de l'Atlantique dont elle occupe plus de 20%. Elle s'étend sur une superficie de 539 Km² représentant 0,48% de la superficie nationale du Bénin.

Abomey-Calavi fut historiquement un démembrement du royaume d'Abomey. Il a été créé par ce dernier afin d'être plus proche du comptoir de Cotonou pour les transactions commerciales.

Le milieu physique

La commune d'Abomey-Calavi a un relief peu accidenté. Les principaux traits caractéristiques sont : une bande sablonneuse avec des cordons littoraux, un plateau de terre de barre et des dépressions et marécages.

Le climat est de type sub-équatorial marqué par deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches.

Le réseau hydrographique est constitué essentiellement de deux plans d'eau que sont le lac Nokoué et la lagune côtière. Par ailleurs, la commune dispose d'une façade maritime juxtaposée à la lagune côtière, des marais, des ruisseaux et des marécages. Tout cela lui offre des potentialités touristiques et halieutiques.

La plus grande partie du territoire de la commune d'Abomey Calavi est occupée par des sols ferrugineux tropicaux et des sols sablonneux peu propices à l'agriculture. Les sols hydromorphes très inondables n'occupent qu'une petite partie au nord du territoire. Les terres cultivables sont estimées à 464,5 Km².

Le couvert végétal de la commune varie selon les faciès traversés. Ainsi, on y rencontre la mangrove à palétuviers et des cocoteraies dans la zone côtière, une savane dégradée sur le plateau avec une domination de la jachère à palmier à huile, et un groupement herbeux dans les marécages et le long des berges du lac Nokoué.

1.3 L'organisation administrative

La commune d'Abomey-Calavi compte soixante dix (70) villages et quartiers de ville dirigés par des chefs de villages ou de quartiers de ville et répartis sur neuf (09) arrondissements que sont : Calavi Centre, Godomey, Akassato, Zinvié, Ouèdo, Togba, Hèvié, Kpanroun et Golo-Djigbé. Chacun des arrondissements est dirigé par un chef d'arrondissement (CA) élu. Le Conseil Communal actuel a été installé en 2003 et compte 25 conseillers dont trois femmes et au sein duquel ont été élus le Maire et ses deux Adjoints.

Le village ou quartier est administré par un Chef de village ou de quartier, l'arrondissement par le Chef d'arrondissement et la commune par le conseil communal (qui compte 12 membres) avec à sa tête le Maire assisté de deux (2) Adjoints.

La mairie d'Abomey-Calavi est composée de la plupart des services prévus par les textes régissant le fonctionnement des communes en République du Bénin. Elle emploie cent vingt sept (127) agents dont sept (07) émargent au budget national et cent vingt (120) au budget de la collectivité. L'insuffisance de personnel qualifié (au niveau mairie et arrondissements), le mauvais fonctionnement du système de classement et d'archivage des dossiers, contribuent à la faible performance des services de la mairie.

L'administration communale dispose de ses propres services appuyés dans leur mission d'administration et de développement du territoire par les services déconcentrés de l'Etat.

1.4 Les services techniques déconcentrés de l'Etat

Les divers services déconcentrés de l'état se rencontrent dans la commune de Calavi. La poste, la brigade de gendarmerie, la direction générale du Cerpa Atlantique littoral, le Cerpa (ex CARDER), le centre Communal de santé, le centre de promotion sociale, la circonscription scolaire communale sont les différents services qui représentent l'Etat au niveau de la commune. Mais les concertations entre les diverses structures et la mairie restent faibles.

1.5 La gouvernance locale

Le Conseil Communal se réunit régulièrement. L'implication de la population dans la gestion du développement communal est manifeste à travers la participation de ses représentants à la gestion des micro projets communautaires, des ressources naturelles et à l'élaboration du plan de développement communal. Les citoyens de la commune s'expriment, s'associent, mènent leurs activités civiles et politiques librement.

2 MILIEU HUMAIN

Les données de cette partie portent essentiellement sur les données issues du recensement général de la population et de l'habitat de 2002 ; elles seront complétées par celles des recensements antérieurs. Dans cette partie il sera question de la taille de la population, de sa structure, de sa croissance et de sa répartition par sexe et par tranches d'âges.

2.1 Les données démographiques

Le recensement général de la population en 2002 indique pour la commune de Calavi 307.745 habitants soit 21% de la population des départements de l'Atlantique et du Littoral. 74,12% de cette population vivent dans les centres urbains et 25,88% dans les milieux ruraux. Les femmes représentent 51,37% de la population totale de la commune. D'une densité moyenne de 571 habitants par Km², cette population est inégalement répartie dans les neuf arrondissements. L'arrondissement de Godomey concentre à lui seul plus de la moitié de la population de toute la commune. Par contre, les arrondissements de Togba et de Kpanroun sont les moins peuplés. La croissance démographique est de 5,84% en milieu urbain et de 2,89% en milieu rural. La commune d'Abomey-Calavi subit aujourd'hui l'influence de la proximité de Cotonou, la capitale économique. En effet, l'exiguïté du site de Cotonou et sa forte population conduit à une extension vers Abomey-Calavi.

L'ethnie dominante dans la commune est le Aïzo, mais les migrations récentes ont permis l'installation d'autres ethnies comme les Fon, les Toffin, les Yoruba, les Nagot, les Goun et autres.

Les religions les plus pratiquées sont le christianisme, les religions traditionnelles, l'islam et autres. Les données relatives à la répartition de la population par tranches d'âges par sexe par arrondissement doivent compléter ces analyses.

L'analyse des mouvements de la population, principal acteur de développement de la commune, montre que la commune connaît les deux flux. Les jeunes quittent les contrées rurales pour diverses raisons (scolarisation, apprentissage, recherche d'emploi, etc.) pour la ville et les arrondissements comme Calavi centre, Godomey et bientôt Glo Gigbé. Le trop plein de Cotonou se déverse sur Calavi centre et

Godomey et environs. La promotion de l'économie de la commune devient indispensable pour éviter la prolifération des centres de banditisme.

2.2 Habitat, mode d'éclairage et approvisionnement en eau

L'habitat est de type moderne avec les lotissements dans les arrondissements de Godomey et de Calavi centre. Dans le reste de la commune, les habitats sont de type traditionnels en matériaux précaires (mur surtout) avec des cours communes, parfois sans voie ou espace pour la circulation.

Le mode d'éclairage dominant en milieu rural reste la lampe à pétrole ; mais ces derniers mois certains chefs lieux d'arrondissements sont électrifiés (Glo Gigbé, Ouèdo, etc.). Les arrondissements de Godomey, Calavi et de Zinvé électrifiés antérieurement, connaissent plus d'abonnés (plus de 80% des abonnés de la commune). Bien que le plateau de Calavi soit la source pourvoyeuse d'eau de Cotonou et de la commune, 14 villages/quartiers sur 70 sont desservis par le réseau d'adduction d'eau de la Société Nationale d'eau du Bénin (SONEB) et la majorité est concentrée dans les arrondissements de Godomey et d'Abomey-Calavi. Mais il faut ajouter à ceci 86 forages à pompe manuelle, 66 puits modernes et 4 réseaux d'adduction d'eau villageoise.

3- ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

Il existe une multitude d'organisations dans la commune. On peut citer entre autres: Les associations de développement, les organisations de producteurs /trices (les Unions Communales des Producteurs (UCP) et des Groupements Féminins (UCGF)), les Comités de Gestion de santé (COGEA), les Associations de Parents d'Elèves (APE, CAPE), les associations ou groupes d'entraide, les ONG et quelques partis politiques. Ces organisations interviennent isolément dans la vie économique, sociale, culturelle et politique de la commune. Mais la faible collaboration de l'Administration locale avec ces organisations, l'absence d'une vision partagée du développement et d'un cadre de concertation, et les luttes intestines entre OSC sont des contraintes majeures pour l'exploitation des compétences disponibles au niveau de la commune. Selon DIRO –Center (2005), la mairie a initié la création d'un cadre de concertation des ONG et associations intervenant dans la commune. Mais, cette initiative n'a pas bénéficié d'un suivi.

En ce qui concerne les partis politiques, ils se font surtout remarquer à l'approche des élections.

3.2 Genre et développement

Le Conseil Communal d'Abomey-Calavi est l'un des rares conseils du Bénin à avoir plusieurs femmes en son sein (Trois femmes sur vingt cinq hommes y siègent). Toutefois, le taux de participation des femmes à la prise de décisions demeure faible. Les facteurs d'influence pour la faible implication des femmes dans la prise de décision sont entre autres : le faible niveau d'instruction des femmes, le poids de la tradition, les occupations ménagères et le manque de solidarité entre elles. Par contre, certains facteurs pourraient favoriser une forte participation des femmes à la prise de décision à savoir : l'alphabétisation et la scolarisation, l'existence des groupements de femmes et la mise en œuvre d'une politique nationale de promotion des femmes.

IV SECTEURS SOCIAUX

Les secteurs sociaux concernent les infrastructures et équipements en matière de santé, d'éducation, d'action sociale et de sports, culture et loisir, mais aussi de leur personnel.

4.1 Santé et actions sociales

Selon les données du PDC et de l'Atlas monographique des Communes (2000), la commune de Calavi dispose de deux hôpitaux (un hôpital de zone et l'hôpital La Croix de Zinvé), d'un centre de santé communautaire, de dix CCS, d'un dispensaire isolé et de 13 dépôts pharmaceutiques. La situation en matière d'infrastructures et de personnel de santé dans la commune par arrondissement est présentée dans le tableau 1. C dernier monte la disparité spatiale de ces infrastructures et du personnel et sa disparité entre structure de l'Etat et structure privée. Malgré cette couverture sanitaire, il y a un médecin pour 13 380 âmes, une sage femme pour 9701 personnes et un infirmier d'Etat pour 8548 personnes ; ratios qui largement en dessous de ceux recommandés par l'OMS. Ainsi tout cela n'empêche pas pour autant la persistance des problèmes de santé et des comportements à risque. Les maladies les plus fréquentes sont le paludisme, les maladies hydriques et les infections respiratoires et les IST/VIH-SIDA. Cette situation est liée, entre autres, au sous-équipement des centres de santé, au nombre insuffisant de personnel qualifié etc. Toutefois, l'organisation des campagnes de sensibilisation et de vaccination et la présence de structures d'appui et autres ONG contribuent un temps soit peu à soulager la population sur le plan sanitaire.

La commune dispose en matière d'actions sociales, du centre des handicapés à Akassato, peu fonctionnel ces dernières années, d'un centre de promotion sociale très fréquenté et des structures d'ONG qui s'occupent des enfants tels SOS, Regard d'Amour, Equilibre Bénin pour les handicapés physiques, etc. Ces structures

souffrent cruellement de manque de moyens financiers pour atteindre leurs objectifs.

Tableau 1 : Répartition des centres de santé et de leur personnel par arrondissement

Arrondissement	CS Public	Nombre de personnel						CS Privé	Nombre de personnel			
		Médecin	TL	SFE	IDE	AS	IS		Médecin	SFE	ID E	AS/ IS
ZINVIE	01	00	00	02	01	02	1	02	06	00	17	11
ABO. CALAVI	02	03	02	07	01	10	06	50	09	05	04	15
TOGBA	01	00	00	01	01	03	00	10				
OUEDO	01	00	00	03	00	02	01	03				
KPANROUN	01	00	00	01	01	02	00	04				
GOLO DJIGBE	01	00	00	01	01	04	01	03				
AKASSATO	01	00	00	06	02	05	02	09				
HEVIE	01	00	00	01	00	04	01	09				
GODOMEY	02	00	00	15	04	10	02		05	00	03	04
TOTAL	11	03	02	36	12	36	14	90	20	05	24	30

Source : PDC, (2005)

SFE : Sage femme d'état ; AS : Aide soignant ; IDE : Infirmier diplômé d'état ; IS : Infirmier de santé ; TL : Technicien de Laboratoire

4.2 Education et alphabétisation

D'après le PDC de la commune, le taux de scolarisation est supérieur à 90% et on dénombre un nombre élevé d'établissements scolaires privés dans la commune, la présence de cantines scolaires dans certaines écoles et de structures d'appui à l'éducation. Toutefois, la situation scolaire de la commune d'Abomey Calavi n'est pas reluisante. En effet, les infrastructures scolaires sont à plus de 42% en mauvais état ou en matériaux précaires ; les écoles primaires publiques (EPP) sont sous-équipées et le nombre de personnel qualifié est insuffisant avec une forte disparité. Le ratio enseignant/écolier est de 1/56 (contre 1/50 selon les normes EQF) Pendant qu'il y a plusieurs enseignants dans une même classe dans les arrondissements urbains, les écoles primaires publiques des autres arrondissements en souffrent de manière patente. Le tableau 2 montre la disparité des écoles et des enseignants du primaire par arrondissement. A cela, s'ajoute l'insuffisance de manuels scolaires : il y a un livre pour plus de 6 écoliers. La commune d'Abomey-Calavi abrite la

première université du Bénin (UAC) et regorge de plusieurs établissements secondaires, publics et privés, d'enseignement général, technique et professionnel.

La commune dispose en plus de deux centres de formation professionnelle public et de trois centres de formation professionnelle privée.

En ce qui concerne l'alphabétisation, il y a 29 centres d'alphabétisation dans la commune totalisant 297 apprenants dont 192 femmes (tableau 3) chaque centre est doté d'un maître alphabétiseur. Si le nombre de centre est insuffisant, il importe également de signaler que le nombre d'apprenants par centre est assez faible (en moyenne 10 apprenant(es) par centre).

Tableau 2 : Répartition des enseignants du primaire par arrondissement

Arrondissement	Ecoles maternelles publiques	Nombre d'écoles (EPP)	Effectifs des enseignants			Ecoles privées	Nombre d'enseignant
			APE	Contractuel	Communautaire		
ZINVIE	02	10	43	09	18	01	2
ABOMEY-CALAVI	08	15	108	01	01	52	305
TOGBA	02	5	31	2	01	13	52
OUEDO	01	5	19	1	09	03	18
KPANROUN	00	7	16	3	10	00	00
GOLO DJIGBE	00	9	47	4	17	03	13
AKASSATO	00	12	50	08	15	12	51
HEVIE	00	6	25	07	07	11	57
GODOMEY	06	33	142	4	10	47 M et 186 P	770
TOTAL	19	103	581	39	88	338	1268

Source : PDC, 2005. M= maternelles et P= Primaires

Tableau 3 : Répartition des centres d’alphabétisation par arrondissement

Arrondissements	Centres d’alphabétisation	Nombre de maîtres alphabétiseurs	Nombre d’alphabétisés		
			H	F	T
ZINVIE	09	09	35	42	77
AB CALAVI	03	03	07	25	32
TOGBA	01	01	03	17	20
OUEDO	00	00	00	00	00
KPANROUN	00	00	00	00	00
GOLO DJIGBE	03	03	14	11	25
AKASSATO	01	01	00	00	00
HEVIE	02	02	18	22	40
GODOMEY	11	11	28	75	103
TOTAL	29	29	105	192	297

Source : PDC, 2005

4.3 Arts, culture, sports et loisirs

La commune d’Abomey–Calavi compte une forte proportion de jeunes. On y rencontre aussi plusieurs groupes de musiques traditionnelles et modernes ainsi qu’une diversité de cultes Vodoun et autres rites culturels. Cependant, les activités sportives, culturelles et de loisirs sont très peu développées. Cela s’explique par l’absence d’une politique de promotion du sport, de la culture, des loisirs et une faible couverture en infrastructures sportives et de loisirs de la Commune. En effet, tous les arrondissements disposent de terrain de sports, mais ils ne sont pas aménagés, et seuls deux arrondissements sur neuf (Abomey–Calavi et Akassato) disposent d’une maison des jeunes et de la culture pour les activités de loisirs. Aujourd’hui, il y a des espaces disponibles pour la construction d’infrastructures sportives et culturelles dans la commune. Mais le retard dans la viabilisation de ces espaces et parfois leur désaffectation à d’autres fins constituent également des contraintes à l’essor de ces activités dans la commune.

4.4 Urbanisation et sécurité

La sécurité est assurée par trois unités à savoir deux postes de gendarmerie dans les arrondissements de Calavi et de Godomey et un commissariat de police à Abomey-Calavi. Vu l’étendue de la commune, il s’en suit une faible couverture par les services de sécurité (gendarmerie et police). En outre, ces services sont sous-

équipés et ont un effectif de personnel insuffisant. La proximité de Cotonou avec son taux élevé de criminalité, l'insuffisance d'éclairage public dans la commune, la prolifération de la vente et la consommation de stupéfiants, etc. sont autant de facteurs qui engendrent une recrudescence de la criminalité dans la commune et exigent que la commune prenne des mesures hardies dans les prochaines années.

Selon le PDC, la commune d'Abomey-Calavi dispose d'importants atouts pour son urbanisation : une morphologie et un relief favorables aux aménagements urbains, une disponibilité foncière et un plan directeur de référence. Les plans d'aménagement existants sont : Le plan d'aménagement de référence d'Abomey Calavi et le plan d'aménagement de « Grand Cotonou » (en cours d'élaboration).

Les plans d'urbanisation existants sont : Le plan d'urbanisation de Godomey, les plans de l'arrondissement de Abomey Calavi, le Plan ex contrat DJINADOU, le Plan ZOCA, le Plan ZOPAH, le Plan test SERHAU-SA. Ceci, ajouté à la mise en œuvre de plusieurs grands projets prévus au profit de la commune, permettra d'accélérer le processus tant attendu par la population.

Cependant, le retard et la lenteur des opérations de lotissement, les fréquents conflits domaniaux, la mauvaise gestion des réserves administratives et les difficultés de mobilisation des ressources financières pour la mise en place des équipements urbains retardent voire compromettent l'urbanisation harmonieuse de la commune.

La plupart des arrondissements disposent d'un poste de police sauf les arrondissements ruraux de Zinvié, de Glodjigbé

V: ACTIVITES ECONOMIQUES

L'analyse des activités économiques est effectuée dans ce chapitre à travers la disponibilité et la qualité des facteurs de production, leur accessibilité, le niveau de production, la contribution de l'activité au revenu des habitants et parfois au revenu de la commune, et les structures d'accompagnement de ces activités.

5.1 Agriculture

5.1.1 Facteurs de production

Les facteurs de production les plus en vue sont la terre, la main d'œuvre, les intrants, le financement.

La terre constitue dans cette commune le facteur le plus limitant de l'agriculture non seulement en raison de sa faible disponibilité mais aussi à cause de la perte de sa fertilité. Selon Biaou (1995), la superficie disponible est de 0,75ha /tête et 0,55ha/tête seulement est exploitée. La jachère qui permet la régénération des terres est inexistante depuis quelques décennies.

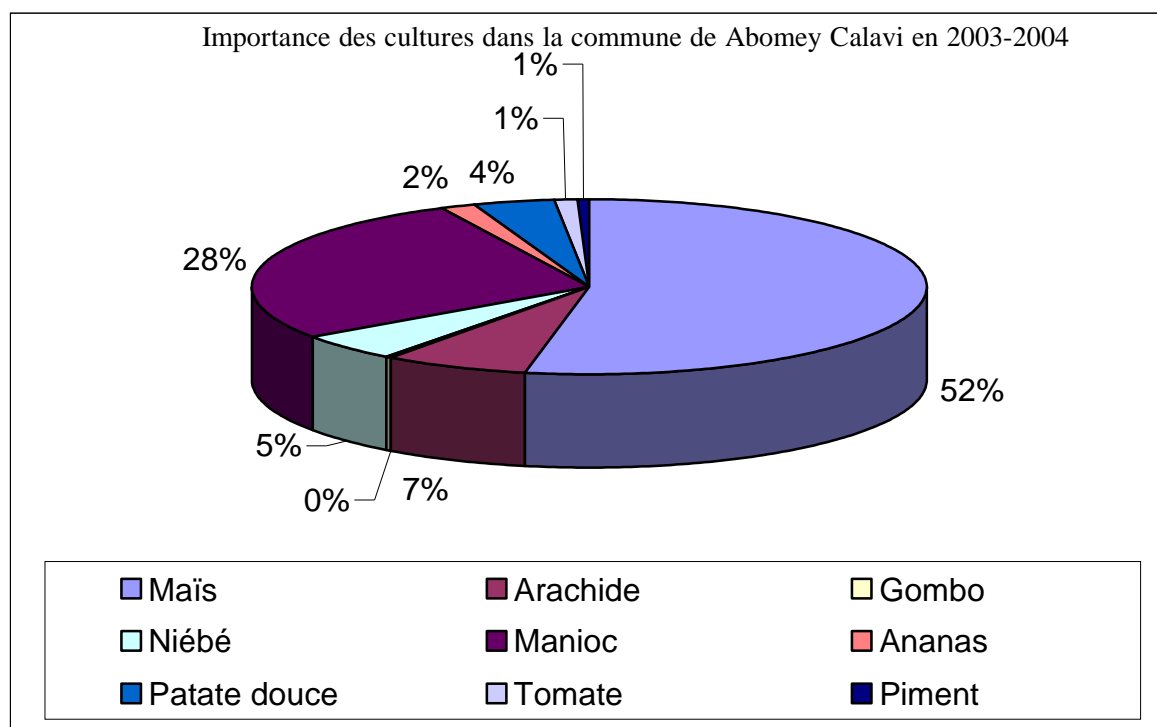
Dans tout le pays, la main d'œuvre agricole est non seulement vieillissante mais sans qualification. Dans cette commune, le manque de terre a vite fait de vider les villages des jeunes qui sont devenus pour la plupart des conducteurs de taxi moto. Les connaissances agricoles les plus suivies sont celles héritées des parents. Les structures d'appui (ONG, structures étatiques) essaient de rehausser ces connaissances. Mais la faible rentabilité et la marginalisation des activités agricoles ont rendu l'activité moins attrayante.

La commune de Calavi étant une zone non productrice de coton, l'accès aux intrants est très pénible surtout pour les cultures vivrières et de rente. La production maraîchère se débrouille plus ou moins bien en matière d'accès aux intrants, mais le système de distribution constitue encore un problème.

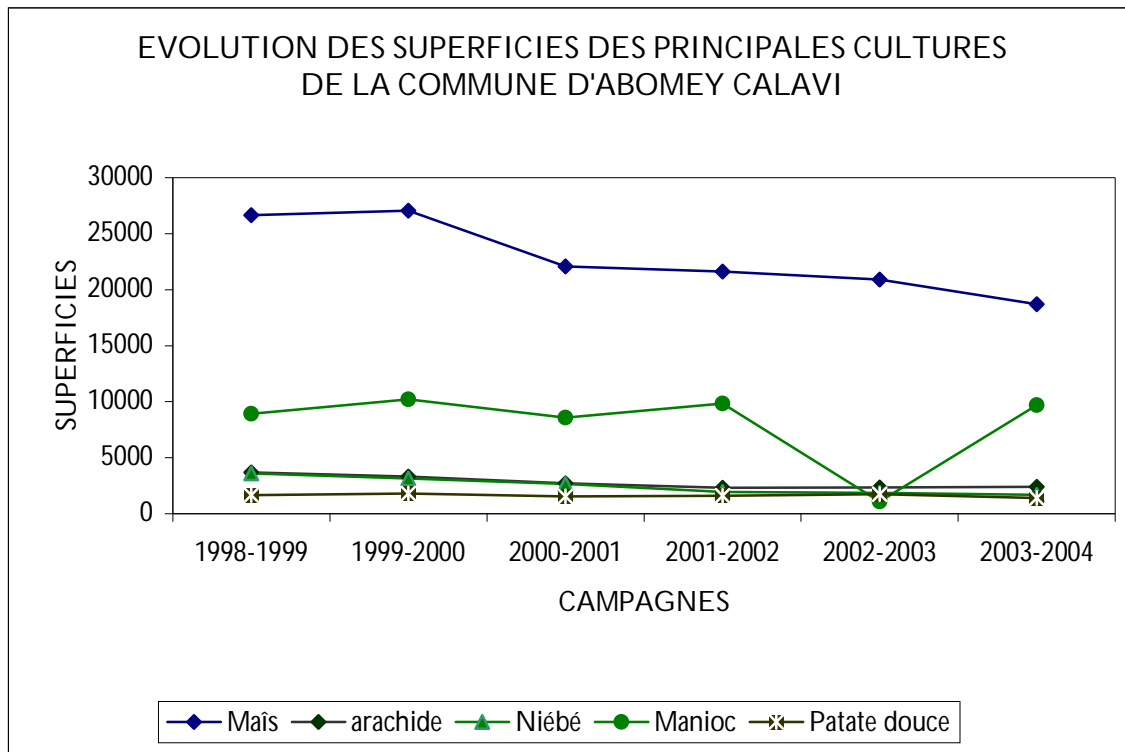
Les structures de financement existent mais leur accès est souvent pénible par manque de garantie; les taux appliqués sont encore incompatibles à de gros investissements agricoles. Ainsi les quelques crédits octroyés ici portent sur le fonds de roulement. Ainsi les outils utilisés sont encore la houe et le coupe-coupe.

5.1.2 Productions

Les principales cultures de la commune sont le maïs (52%), le manioc (28%), l'arachide (7%), le niébé (5%), la patate douce (4%), l'ananas (2%), la tomate (1%) et le piment (1%) (figure 1). L'ananas est une culture récente de la commune alors que la tomate et le piment sont des productions maraîchères essentiellement.



Une analyse de l'évolution des superficies sur les six dernières campagnes montre une tendance à la baisse de toutes les spéculations bien celles de l'arachide, du niébé et de la patate douce soient relativement constantes.



L'analyse combinée des superficies, rendements et productions montre que l'augmentation des production est due surtout à l'accroissement des superficies et non des rendements (annexe 1).

La forte réduction des terres cultivables, le sous équipement des producteurs et l'accès difficile au crédit constituent les contraintes majeures pour la production agricole.

5.1.3 Revenus agricoles

Le revenu moyen annuel des ménages ruraux du département de l'Atlantique est de l'ordre de 102.652 alors que celui des pauvres est de 55.099 et celui des nantis 150.205 (tableau). Il montre que les revenus nets des ménages ruraux pauvres et non pauvres ont une évolution erratique durant toute la période d'observation. Le revenu net moyen annuel des pauvres est légèrement supérieur au tiers de celui des non pauvres;

Tableau : Revenu net trimestriel (FCFA nominal) par ménage et par équivalent adulte selon le département

	Mars-Mai99	Juin Août 99	Sept-Nov.99	Déc99-Fév00	Mars99-Fév.00
Non pauvres	50335	23447	38979	37445	150205
Pauvres	21338	10586	9744	13430	55099
Ensemble	35836,5	17016,5	24361,5	25437,5	102652

Source : ECVR2, 1999/2000

Ces différentes observations attestent d'abord, que, les revenus des ménages quelle que soit leur catégorie fluctuent au cours de l'année. Ensuite on note une inégale répartition des revenus entre non pauvres et pauvres (ce qui transparaît à travers le rapport de leur revenu).

L'analyse du tableau suivant laisse apparaître que parmi les activités agricoles les cultures vivrières, élevage, pêche et chasse sont les principales activités qui procurent l'essentiel des revenus aux ménages ruraux du département de l'Atlantique. Pour l'ensemble, les cultures de rente contribuent pour 18,82% des revenus agricoles alors qu'elles y participent à concurrence de 22,53% et 15,11 % respectivement pour les pauvres et les non pauvres. Alors que les cultures vivrières ne contribuent que pour 34% des revenus des pauvres elles y contribuent à concurrence de 45% pour les non pauvres. Ce sont les activités d'élevage, de pêche et de chasse qui pourvoient le plus au revenu des ménages ruraux de la zone. Les relativement nantis s'adonnent relativement plus aux cultures vivrières que les pauvres dont les revenus sont plus procurés par les cultures de rente. Les revenus salariaux sont plus élevés chez les ménages pauvres que chez les ménages non pauvres ; c'est dire que les pauvres mettent plus de temps aux prestations de services en tant que salariés agricoles. Les pauvres dépendent moins des transferts que les non pauvres

Tableau 4.3.2 : Principales sources de revenu en milieu rural

Revenus	Non - pauvres		Pauvres		Ensemble	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Activités agricoles	44945	100	22879	100	33912	100
Cultures de rente	6790	15,11	5154	22,53	5972	18,82
Cultures vivrières	20416	45,42	7760	33,92	14088	39,67

	Non - pauvres		Pauvres		Ensemble	
Élevage, pêche et chasse	17739	39,47	9965	43,56	13852	40,84
Activités non agricoles ^a	99366	100	27114	100	63240	100
Transformation agro-alimentaire	-					
Transport	-					
Bâtiments et travaux publics	-					
Revenus de propriétés ^a	674	100	238	100	456	100
Location case	-					
Location terre/parcelle	-					
Location équipement agricole	-					
Revenus salariaux	225		1483	100	854	100
Transferts reçus en nature ou en espèces	4997	100	3385	100	4191	100
Transferts publics	2260	45,23	823	24,32	1541,5	36,78
Transferts privés	2737	54,77	2562	75,68	2649,5	63,22

Prendre les trois plus importantes sources de revenus

Source : ECVR2, 1999/2000

5.2 L'élevage

L'élevage constitue la seconde activité rurale et il porte surtout sur le petit élevage (volaille, petit ruminant) et l'élevage non conventionnel (aulacodes, lapins, achatines, champignons).

Du point de vue des terres, la commune dispose de bas-fonds et des pâturages pour l'exécution correcte et dynamique de cette activité. Mais en milieu rural les animaux (ovins, caprins et porcins) sont toujours en divagation et se débrouillent pour leur alimentation. La conduite des quelques troupeaux de bovins sont confiés aux peuhls qui sont illettrés pour la plupart et qui ont hérité la conduite des animaux. Des élevages modernes d'aviculture, de cuniculture et d'aulacodiculture ont vu le jour ces dernières années et sont conduites de façon professionnelle.

Parmi la multitude des structures de micro finance rencontrées dans la commune seul PAPME a financé la cuniculture et l'aulacodiculture. Les autres espèces ne bénéficient pas encore des systèmes de crédit.

Les projets tels PAGER, PISEA, SECURI et d'autres structures (SNV, GTZ, Plan international, etc.) ont accompagné la diffusion en milieu réel de l'élevage des aulacodes et des lapins. Les appuis aux autres espèces sont limités mais l'aviculture a bénéficié de la formation des paysans pour la vaccination de volaille. Seulement, à la fin des projets, le suivi de ces actions est peu régulier par manque d'encadrement et de produits de vaccination.

L'élevage ne dispose pas de statistique au niveau communal. Les CeRPA très appauvris en agents de base, pourront lever cette lacune en établissant des contrats avec les mairies et les ONG de leur territoire pour rendre disponibles des données indispensables aux projets de développement.

La divagation des animaux, le faible encadrement et l'accès difficile au crédit constituent les contraintes majeures pour l'élevage. Par ailleurs, la forte prévalence des maladies animales (pestes porcine et aviaire) et l'importation massive des produits d'élevage œufs et produits congelés (volaille et viande) constituent des menaces pour ce secteur. La baisse de la disponibilité de terre par tête, l'accroissement démographique et l'existence des grands centres urbains constituent des opportunités à saisir pour la promotion des petits élevages et non conventionnels.

Du fait de la forte pression foncière dans la zone, l'élevage contribue fortement à la formation du revenu des ménages ruraux. Une orientation des activités de la commune dans ce sens pourra bien contribuer à sortir beaucoup de l'agriculture pure et relancer activement la production animale.

5.3 Pêche

La pêche est peu développée dans la commune malgré les potentialités qui existent : plans d'eau riches en poissons et exploitables (lac Nokoué, façade maritime) et la disponibilité de bas-fonds pouvant abriter des trous à poissons. Cette pêche est encore itinérante avec le développement des techniques d'Acadja qui est un système traditionnel d'alimentation des poissons. Les plans d'eau sont naturellement empoisonnés mais la pression de la population sur les plans d'eau fait que les captures sont de plus en plus faibles. L'utilisation des engins prohibés (filets à petites mailles), l'encombrement et le comblement du lac Nokoué dus à l'installation des acadjas induisent davantage la baisse de la production halieutique. Non seulement les statistiques des prises annuelles n'existent pas mais on ne dispose pas de données sur les espèces prises. La production est largement en dessous de la demande de Cotonou et ses environs qui en sont les principaux consommateurs.

5.4 La transformation et stockage

D'après le PNUD/INSAE (2000), dans l'étude des conditions de vie en milieu rural, les activités de transformation contribuent très peu à la formation des revenus des ménages ruraux dans l'Atlantique. Néanmoins cela ne signifie pas que l'activité est nulle ou rare. Les activités de transformation dans la commune de Calavi portent sur la production du gari, la production d'huile rouge, la production et conservation des purées de tomate etc. et les ateliers de provenderie,

Les matières premières pour toutes ces productions ne sont pas toujours disponibles dans la commune. Les ateliers de provenderie s'approvisionnent auprès des gros commerçants qui ravitaillent la commune pendant les périodes de soudure. En effet avec le développement de l'aviculture, la fabrication des provendes est devenu une activité florissante dans la commune. Les équipements de transformation à la fois traditionnels et modernes. Ces activités sont consommatrices de la main d'œuvre et occupent plus les femmes qui y retirent l'essentiel de leur revenu. Ces femmes méritent d'être formées pour pouvoir produire les produits de qualité. La transformation des produits agricoles est aussi une activité périodique à cause des cycles ou périodes de récolte des cultures ; ainsi les groupements intéressés pratiquent deux ou trois de ces activités au cours de l'année en fonction des disponibilités des matières premières.

Ces activités ayant une forte rotation sont appuyées par les structures de micro finance comme la CLCAM, PAPME, PADME, Elles bénéficient aussi des appuis des structures et projets tels SDDIH, PDRT, CeRPA, et des ONG. Les rendements des activités de transformation sont encore médiocres dus non seulement à la nature des outils utilisés mais aussi à l'organisation des acteurs lors de ces travaux.

Le manque de financement et d'équipement appropriés, l'inorganisation des transformatrices et la non disponibilité permanente des matières premières constituent les principaux freins des activités de transformation. La qualité des produits obtenus mérite que ces femmes soient régulièrement suivies et formées.

5.5 Artisanat

La commune regorge d'innombrables artisans qu'on peut regrouper en deux catégories : les artisans de production d'objets d'arts et les artisans de services. Les premiers sont peu nombreux et la plupart s'installent à Cotonou. Les seconds, très diversifiés regroupent les maçons, les couturiers, les menuisiers, les soudeurs, les vulcanisateurs, les coiffeurs, etc. Ils ont reçu des formations à la tâche et méritent des perfectionnements à travers des stages de formation. Ils sont plus ou moins structurés par corps de métiers grâce au projet suisse d'assistance aux artisans. Illettrés parfois, ils sont sous informés et réticents pour militer dans les regroupements.

Leurs prestations se font sur demande et la population y trouve plus ou moins satisfaction. Leurs équipements très variés suivant le métier sont plus ou moins modernisés surtout pour les coiffeurs. Les scieries réduisent la pénibilité des travaux en ville pour les menuisiers. Les revenus de ces corps de métier, relativement modestes sont supérieurs à ceux des paysans. Dans les villages, ils constituent la couche utilisant plus de main d'œuvre salariée pour les travaux champêtres.

Les frais d'investissement pour le démarrage des activités à la fin de l'apprentissage constituent le véritable problème de ces divers corps de métier.

5.6 Commerce

Le dualisme commercial se rencontre dans la commune : le commerce formel et le commerce informel. Les principaux produits commercialisés portent aussi bien sur les produits vivriers agricoles que sur les biens importés. On rencontre dans la commune plus le commerce de détail que de gros.

Les structures de micro finance sont plus actifs dans ce secteur et les femmes regroupées ou non bénéficient du soutien financier des institutions de micro finance de la place à savoir PAPME, CLCAM, etc. Ces commerçants ne bénéficient pas d'autres types d'appui mais ceux qui ont bénéficié de crédit suivent de temps en temps des formations en matière de gestion des fonds. Les produits agricoles proviennent des marchés de la commune mais aussi de l'intérieur du pays surtout en période de soudure ; par contre le ravitaillement en produits importés se fait des grands magasins de Cotonou et parfois du Nigeria.

L'état défectueux des pistes rurales, le manque des magasins de stockage, l'inorganisation des commerçants et le manque de moyens de transport adaptés constituent les principaux problèmes de ce secteur.

5.7 Transport et communication

La commune n'est pas isolée et elle échange aussi bien avec les autres communes du pays qu'avec le reste du monde. Dans cette partie nous essayons d'examiner les activités liées au transport, les types et les moyens de transport et les réseaux et coûts de communication etc.

5.7.1 Transport

Calavi constitue un point relais entre l'intérieur du pays et la ville de Cotonou. Les types de transport qu'on y rencontre sont le transport des personnes vers leurs lieux de travail les matins et leur retours les soirs. Les petits taxis de types assurent ce type de transport. Ces véhicules sont relayés par les taxis motos qui

assurent le transport des personnes et des biens vers leur résidence. Les mini bus assurent ce transport sur l'axe Cotonou ouidah, de Tokpa à certains arrondissements (Hèvié, Godomey Gare). Mais ces taxis villes manquent cruellement de gares routières et les passagers se prennent le long des routes avec toutes les conséquences que cela peut comporter. Ce manque d'infrastructures routières a été comblé par la réalisation d'une grande gare à Godomey pour les gros porteurs qui relie Cotonou à l'intérieur du pays. Mais malheureusement cette gare est peu fréquentée par ces acteurs pour plusieurs motifs. Le transport des marchandises entre Cotonou et Calavi est assurée par des bâchées de type 404. aucune statistique n'est disponible sur ces différents trafics. En dehors de ce transport urbain, la commune est sillonnée par un nombre impressionnant de pistes rurales souvent en dégradées qui relie Calavi et les marchés ruraux de la commune et du département.

Le transport urbain est ainsi très développé mais leur syndicat ne semble pas être très structuré pour permettre que ces services contribuent au développement de la commune. Les chauffeurs des taxis sont de niveau scolaire très bas ou ils sont illettrés; pourtant le secteur semble rentable.

Le transport est auto financé, mais la nature des véhicules d'occasion qui assurent ce trafic fait que les banques ne s'y intéressent pas assez. Par ailleurs les organisations des transporteurs existent au niveau des taxis mais peu opérationnelles et elles ne font rançonner les taximen. Ces organisations méritent restructuration et suivi si on veut qu'elles participent à la construction de la cité.

5.7.2 Communication

La commune d'Abomey-Calavi est traversée par deux voies inter états bitumées (RNIE2 et RNIE3). L'intérieur est desservi par des pistes de desserte rurale généralement en mauvais état dû au mauvais drainage des eaux de ruissellement. Les longueurs de ces pistes sont encore inconnues.

Le réseau téléphonique de la commune n'est pas très développé à cause du retard dans l'ouverture des voies de communication, elle aussi liée au retard et à la lenteur des opérations de lotissement. Seuls 14 villages sur 70 et tous concentrés dans les arrondissements de Calavi centre, de Godomey et d'Akassato sont les mieux couverts par le réseau téléphonique conventionnel où on note 2147 abonnés sur 4341 lignes. Mais grâce au développement des réseaux GSM, six arrondissements sont couverts par les quatre réseaux du pays.

Avec le développement de l'internet, plusieurs centres CYBER, de capacités variables se rencontrent surtout dans les arrondissements de Godomey et de Calavi centre. Ces centres tout comme les autres de la ville de Cotonou connaissent les mêmes difficultés de connexion.

5.8 Tourisme et hôtellerie

La commune de Calavi dispose de plusieurs hôtels sur son territoire (M77, DJAKa 1^{er}, EUROPA etc.), d'innombrables auberges et des bars et restaurants. Les vidéos clubs pullulent dans la ville de Calavi et dans certains arrondissements par manque de salles de cinéma.

La commune d'Abomey Calavi dispose de très peu de sites touristiques de grande affluence à l'image de la cité lacustre de Ganvié. Cependant, les palais royaux de Calavi, de Hèvié, etc., la façade maritime, les forêts sacrées, les couvents et le temple de python, etc. constituent des sites à valoriser à des fins touristiques. En ce qui concerne le secteur hôtelier, la proximité de Cotonou limite les possibilités de son développement.

VI- ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL

Le processus d'élaboration du budget de la commune est très important pour savoir le degré de participation des diverses couches de la société à sa réalisation. Il permet de savoir le degré de responsabilisation de chaque localité, de chaque agent et de chaque couche dans la conduite de ces plans de développement. En fait, le budget doit cesser d'être vu comme un tableau d'ensemble des recettes et des dépenses. Il est avant tout une expression des vœux, des plans de développement des diverses couches sociales de la commune, une vision de la transformation de la commune souhaitée par ses habitants. A cet effet, il doit être partagé, supporté par les différentes couches socio professionnelles de la commune.

6.1 Processus d'élaboration du budget

Le processus d'élaboration des budgets communaux est encore peu participatif. Les différentes couches socio professionnelles ignorent les grandes lignes du budget d'une part et elles ne savent pas comment elles participent ou non à la construction de la cité. Les différentes contributions sont perçues comme des fonds jetés qui sont prélevés par l'Etat pour « la poche des dirigeants ».

Les principales sources de recettes et les utilisations qu'on en fait sont encore inconnues des administrés. De ce fait, ils ne trouvent pas obligatoire de réclamer des comptes aux conseillers et élus. Ces derniers voient contraignante la nécessité de rendre compte aux villageois et autres contribuables non seulement de l'importance des différentes recettes par ligne et par contribution socio professionnelle mais aussi des utilisations faites par le conseil communal. Ce qui importe pour les élus c'est l'accroissement des recettes. Cette vision est normale dans le souci de réaliser les vœux exprimés, mais elle doit être complétée par la nécessité de rendre compte, la nécessité de faire participer les contribuables, de

faire comprendre à ceux-ci pourquoi ils doivent cotiser, à quoi les recettes servent, les réalisations faites, ce qui est prévu les écarts constatés etc.

Aucune confiance n'existe entre les élus et les contribuables. Or la décentralisation est une forme d'expérimentation de la bonne gouvernance. Les approches et processus d'élaboration, de suivi et d'exécution des budgets communaux doivent permettre de créer cette confiance.

Par ailleurs l'approche actuelle d'élaboration des budgets actuels n'est pas durable. En effet, d'après les discussions avec les autorités communales, l'approche consiste à regrouper les structures déconcentrées et projets en exercice dans la commune et d'énumérer leurs actions pour l'année en vue. Les actions qui entrent dans le programme de la commune sont alors recensées comme actions à réaliser dans la commune. C'est comme si la commune n'est pas responsable ou est incapable de réaliser ce qu'elle s'est fixée comme objectifs. Que deviendra une telle approche si les structures déconcentrées n'ont pas d'actions à engager ? Cette stratégie est dictée par le manque de moyens propres à la commune qui ne cherche pas à en créer. Quelles sont alors les recettes de la commune depuis un certain nombre d'années ? Quelles en sont les utilisations faites ?

6.2 Evolution des différents postes budgétaires sur les cinq dernières années .

- *les recettes de la commune*

Les méthodes d'analyse de ces budgets sont d'abord les comparaisons des recettes et dépenses par rapport aux prévisions et ceci de façon séparée par le calcul des ratios. Dans un second temps nous avons examiné si ces recettes couvrent les dépenses et quelles sont les réserves constituées ?

D'après les données recueillies auprès des structures administratives de la commune, les recettes de Calavi sont essentiellement fiscales (annexe 2 et tableau 5). Le tableau retrace le taux de réalisation des recettes par ligne budgétaire. Il montre du coup les incertitudes dans les prévisions, les postes qui ne rapportent rien à la commune mais qui se reportent tous les ans, les prévisions non faites mais qui en fin d'année donnent des recettes et des espoirs qu'on a de certaines lignes mais qui en fin d'année ne produisent rien, etc.

Les ratios sont déterminés ici en faisant le rapport des recouvrements de chaque poste de recettes par ses prévisions que multiplie 100. Globalement les taux de recouvrement excèdent les 50% tous les ans et sont très bas en 2001 et 2002. C'est en 2004 que les taux de recouvrement se sont beaucoup améliorés pour avoisiner 73%. Les recettes ordinaires sont bien prévues et leurs taux de recouvrement sont nettement meilleurs. Mais les recettes extraordinaires ne se réalisent comme prévues et leur taux sont restés faibles au cours de la période. Au cours de la période, le produit des services à caractère industriel et commercial et les produits

des emprunts autorisés n'ont rien procuré à la commune. Inversement les taxes et droits perçus à l'occasion des prestations de service procurent plus n'il n'est prévu.

La commune doit se doter de cadres compétents en la matière pour éviter des postes à contribution nulle et/ou inférieure à 30% des prévisions et des postes qui génèrent plus de 100% des prévisions. Les matières imposables sont variées à savoir les immeubles constructions ou parcelles nues ; les activités commerciales ; les équipements marchands ; les activités industrielles ; les activités artisanales; les prestations de services et les professions libérales.

Tableau 5 : Evolution du taux de recouvrement des recettes de la commune de Calavi de 2000 à 2004 (%)

1	Nature des recettes	2000	2001	2002	2003	2004
I	RECETTES ORDINAIRES					
1	Produit du patrimoine de la commune	10,59	2,23	1,36	2,04	60,39
2	Dons legs et fonds de concours	99,70	1 544,92	124,63	99,70	30,27
3	Taxes et impositions perçues en vertu des rôles	89,38	64,01	58,43	81,59	89,33
4	Taxes et impositions perçues en vertu des titres de recettes	160,41	104,88	58,52	93,78	58,24
5	Taxes et droits perçus à l'occasion des prestations fournies	275,77	108,62	103,39	100,72	151,95
6	Produits des amendes	24,00	48,00	400,00	109,33	31,20
7	Produit des services à caractère industriel et commercial					
8	Recettes éventuelles non classées	8,38	14,51	3,26	109,57	104,72
	Total I	82,24	76,38	40,90	81,09	82,60
II	RECETTES EXTRAORDINAIRES					
1	Produits des emprunts autorisés					
2	Subventions éventuelles	-	-	-		35,79
3	Interventions diverses pour grands travaux d'urbanisme					123,83

1	Nature des recettes	2000	2001	2002	2003	2004
4	Produits des recettes accidentelles	5,80	4,23	69,86	11,65	15,55
	Total II	6,27	4,33	82,08	11,65	39,14
	TOTAL (I +II)	62,96	54,70	53,43	66,04	72,90

Source: Calcul effectué à partir des données administratifs de 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004.

Ce gisement est sous-exploité à l'heure actuelle à cause de la lenteur et du retard dans les opérations de lotissement et l'absence d'un Registre Foncier Urbain (RFU.) La commune a focalisé ses sources de recettes sur les impôts domaniaux essentiellement. L'auto satisfaction qui se lit à travers le gisement fiscal n'envisage pas la diversification de ces sources de recettes qui semblent être actuellement citadines.

- *Importance des divers postes des recettes.*

Cette analyse permet de savoir la contribution des postes de recettes au budget communal de chaque année. Les ratios sont calculés en faisant le rapport du montant du recouvrement du poste de recettes par le montant total des recettes de l'année.

Les recettes ordinaires de la commune ont excédé les 80% des budgets sauf en 2002 où elles sont tombées en dessous de 55%. En 2004, où elles sont relativement bonnes, car elles ont atteint les 88%. L'analyse par poste budgétaire montre que les taxes et impositions en vertu des rôles contribuent plus aux recettes de la commune et en représentent plus de 45% sauf en 2002 où elles sont tombées à 35,79%. C'est la baisse de cette composante en 2002 qui explique le faible niveau des recettes cette année là. Ce poste est suivi des taxes et droits perçus à l'occasion des prestations fournies et des taxes et impositions en vertu des titres de recettes. Cette dernière composante a sa contribution aux recettes communales qui fluctue, mais plus à la baisse depuis 2001.

Tableau 6 : Importance de chaque poste budgétaire par an de 2000 à 2004 (%)

N°	NATURE DES RECETTES	2000	2001	2002	2003	2004
I	RECETTES ORDINAIRES					
1	Produit du patrimoine de la commune	0,37	0,48	0,21	0,13	14,63
2	Dons legs et fonds de concours	2,42	28,53	1,88	2,27	0,94
3	Taxes et impositions perçues en vertu des rôles	60,67	46,35	35,79	69,12	49,06
4	Taxes et impositions perçues en vertu des titres de recettes	11,17	8,07	4,14	9,98	7,93
5	Taxes et droits perçus à l'occasion des prestations fournies	20,25	12,30	9,91	13,04	13,87
6	produits des amendes	0,05	0,02	0,16	0,07	0,01
7	Produit des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Recettes éventuelles non classées	2,53	1,85	1,16	1,57	1,57
	Total I	97,47	97,62	53,25	96,18	88,02
II	RECETTES EXTRAORDINAIRES					
1	Produits des emprunts autorisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Subventions éventuelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2,55
3	Interventions diverses pour grands travaux d'urbanisme	0,34	0,07	7,34	0,00	6,61
4	Produits des recettes accidentelles	2,18	2,31	39,41	3,82	2,82
	Total II	2,53	2,38	46,75	3,82	11,98
	TOTAL (I + II)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source: Elaboré à partir des comptes administratifs de 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004.

Les recettes extraordinaires sont restées en dessous de 5% tous les ans sauf en 2002 et 2004 où elles sont respectivement de 46,75% et 11,98% des recettes de la commune. Si en 2002 cela est dû à la chute des recettes de la principale composante du budget, on peut dire qu'en 2004, ces recettes extraordinaires se sont améliorées grâce aux subventions qui ont été nulles les autres années et aux interventions diverses pour les grands travaux d'urbanisme.

Les recettes de la commune sont donc essentiellement les efforts des citoyens ?

Après cet examen des recettes, voyons comment les dépenses s'effectuent dans la commune. Quelles parts sont consacrées aux investissements ? Quelles parts restent encore en milieu rural et le milieu urbain ?

- **Les dépenses de la commune**

Les ratios sont calculés en faisant le rapport des dépenses effectuées aux dépenses prévues que multiplie 100. Les dépenses communales ordinaires qui étaient exécutées à 60% environ par rapport aux prévisions en 2000 sont tombées autour de 46% en 2001 et 2002 avant de remonter à plus de 70% à partir de 2003. Les dépenses extraordinaires ont connu aussi une nette amélioration à partir de 2002 où leur taux d'exécution a excédé les 60%. Les dépenses pour hospitalisation et les frais d'urbanisme sont les dépenses dont les taux d'exécution sont faibles par rapport aux prévisions. Prévue pendant les cinq ans, aucune dépense n'est effectuée sur la construction de centre de loisirs. Mais il y a eu des dépenses sur la construction des blocs administratifs dont les taux de réalisation par rapport aux prévisions qui étaient autour de 46% est tombé à 16% en 2004.

Tableau 7 : Taux de réalisation des dépenses par rapport aux prévisions (%)

	NATURE DES DEPENSES	2000	2001	2002	2003	2004
	DEPENSES ORDINAIRES					
1	Administration générale: Personnel	90,79	79,09	90,58	95,59	89,78
2	Administration générale: matériel	88,72	78,02	57,52	90,29	87,48
3	Autres charges du personnel	97,86	96,33	93,52	94,28	98,82
4	Autres charges du matériel	73,89	91,85	69,93	85,11	89,10
5	Frais de fonctionnement du conseil consultatif		-		62,08	99,39
6	Frais d'hospitalisation	-	13,64	1,67	44,80	36,22
7	Urbanisme	-	-	-	-	44,20
8	Prélèvement et contribution établis les biens et revenus de la commune	63,54	78,45	31,34		
9	Dépenses diverses	39,50	27,35	37,79	53,69	54,52
	Total I	59,51	46,25	46,30	70,10	74,64
II	DEPENSES EXTRAORDINAIRES					
1	Construction des bâtiments socio administratifs	40,55	38,97	48,66	73,68	16,14
2	Construction des centres de loisirs	-	-	-	-	-
3	Travaux d'urbanisme et grosses	12,06	28,04	66,36	98,04	80,38

	NATURE DES DEPENSES	2000	2001	2002	2003	2004
	réparations					
4	Acquisitions mobilières et immobilières	36,31	85,88	87,32	93,46	95,07
	Total II	35,93	49,44	66,25	87,21	62,59
	TOTAL I+II	53,53	47,21	52,37	73,81	71,97

Source : Elaboré à partir des comptes administratifs de 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004.

L'analyse des dépenses effectuées suivant l'importance qui leur a été accordée montre que les dépenses ordinaires ont varié dans le temps. D'environ 83% en 2000, elles ont chuté en 2001 et 2002 pour atteindre les 60% avant de remonter en 2003 et 2004 où elles représentent 80,73%. Les charges du personnel (administration et autres ; lignes 1 & 3) ont baissé énormément. De près de 30% en 2000, elles ne sont que de l'ordre de 18% en 2004 après avoir avoisiné 16% en 2002 et 24% en 2003. Les charges du matériel (lignes 2 & 4 du tableau) aussi ont fluctué au cours de la période passant de plus de 14% en 2000 à plus 18% en 2004. Les frais de fonctionnement du conseil consultatif ont augmenté vertigineusement en deux ans. Même si on peut dire que c'est la régularité des réunions qui en est la base, il est difficile d'accepter une telle croissance.

Les dépenses diverses sans une bonne spécification sont restées comprises entre 24% et 31%. Là encore des efforts doivent être faits pour essayer de retrouver des chapitres spécifiques à ces diverses dépenses.

Les dépenses dites extraordinaires qui en fait représentent les investissements ont évolué en dents de scie. Elles ont atteint le fort taux en 2002 (plus de 38%) pour chuter et être autour de 19% en 2004. Il faut que ces dernières avoisinent les 30% pour espérer un réel développement et un mieux être des habitants de la commune.

Tableau 8 : Importance des postes de dépenses de la commune de 2000 à 2004 (%)

	NATURE DES DEPENSES	2000	2001	2002	2003	2004
	DEPENSES ORDINAIRES					
1	Administration générale: Personnel	26,65	16,24	15,30	22,56	15,72
2	Administration générale: matériel	12,00	11,50	7,31	15,99	16,51
3	Autres charges du personnel	3,16	1,53	1,11	1,53	2,30
4	Autres charges du matériel	2,17	2,10	1,19	1,92	1,78
5	Frais de fonctionnement du conseil consultatif	-	-		1,09	18,06

	NATURE DES DEPENSES	2000	2001	2002	2003	2004
6	Frais d'hospitalisation	-	0,06	0,01	0,36	0,19
7	Urbanisme	-	-	-	-	1,74
8	Prélèvement et contribution établis les biens et revenus de la commune	10,15	11,52	5,25	-	-
9	Dépenses diverses	28,84	25,52	31,34	30,94	24,42
	Total I	82,97	68,48	61,50	74,39	80,73
II	DEPENSES EXTRAORDINAIRES					
1	Construction des bâtiments socio administratifs	9,61	10,90	7,81	6,22	1,18
2	Construction des centres de loisirs	-	-	-	-	-
3	Travaux d'urbanisme et grosses réparations	0,40	3,82	17,60	11,16	12,78
4	Acquisitions mobilières et immobilières	7,02	16,81	13,09	8,23	5,31
	Total II	17,03	14,88	38,50	25,61	19,27
	TOTAL I+II	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Elaboré à partir des comptes administratifs de 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004.

- ***Confrontation des recettes et dépenses des budgets***

Péjorativement appelé taux de réalisation, les communes présentent dans leur rapport administratif le taux de couverture des dépenses réalisées par rapport aux recettes du budget. Il faut dire que les recettes ont toujours couvert les dépenses dans cette commune sauf en 2003 où les dépenses ont excédé les recettes. Ces taux de couverture sont croissants depuis le début de la période en 2000. Il est à noter que les dépenses extraordinaires qui représentent les investissements ont crû de 2000 à 2002 pour rechuter depuis cette date et avoisiner les 19% en 2004. Ce taux de couverture des dépenses signifie par exemple pour l'année 2004 que pour 100 FCFA de recettes, les dépenses ordinaires absorbent 80,25 FCFA les investissements 19,16 FCFA et 0,59 FCFA constitue les réserves. Par ailleurs les investissements doivent au moins atteindre les 30% des recettes et les dépenses courantes ou de fonctionnement autour de 60%. Ces taux se vérifient seulement un peu en 2001 et 2003 mais surtout en 2002. Dans ces conditions il sera difficile d'amorcer un véritable développement. Les autorités communales doivent non seulement rechercher les sources de financement pour faire participer toutes les couches (surtout le milieu rural) mais surtout réduire de façon très sensibles les charges de fonctionnement ou dépenses ordinaires.

Tableau : Taux de couverture des dépenses par les recettes perçues

Années	Paramètres	Ordinaires	Extraordinaires	Total	Solde
2000	Recettes	222 505 530	5 769 715	228 275 245	
	Dépenses	161 016 650	33 052 761	194 069 411	34 205 834
	Taux de couverture	70,54	14,48	85,02	14,98
2001	Recettes	303 381 446	7 407 881	310 789 327	
	Dépenses	183 711 331	84 549 628	268 260 959	42 528 368
	Taux de couverture	59,11	27,20	86,32	13,68
2002	Recettes	195 636 386	171 779 222	367 415 608	
	Dépenses	221 493 435	138 640 594	360 134 029	7 281 579
	Taux de couverture	60,28	37,73	98,02	1,98
2003	Recettes	234 452 865	9 318 585	243 771 450	
	Dépenses	202 669 121	69 761 888	272 431 009	- 28 659 559
	Taux de couverture	83,14	28,62	111,76	-11,76
2004	Recettes	494 529 694	67 327 786	561 857 480	
	Dépenses	450 906 963	107 656 531	558 563 494	3 293 986
	Taux de couverture	80,25	19,16	99,41	0,59

Les communes doivent éviter à tout prix ce qui est arrivé en 2003 où les dépenses ont largement excédé les recettes, surtout que les frais de fonctionnement excèdent les 80% et les investissements sont encore inférieurs à 30% des recettes obtenues. Mais les calculs du rapport administratif n'en ont pas mentionné par erreur peut-être.

6.3 Approches d'élaboration et de mise en œuvre des programmes annuels de travail

Le processus des budgets doit cesser d'être la quémante auprès des structures déconcentrées et projets de l'Etat pour être des programmes où les parts de ces structures sont des compléments. Les approches données ici concernent la manière de programmer les activités, les recettes et les dépenses effectuées.

- *Programmation des activités et leur diffusion*

D'abord le système des taxes est à perfectionner pour une plus grande participation. Le terme recouvrement n'est pas indiqué bien que comptable. Il suppose une dette, un crédit que l'on cherche à recouvrer. Certes il y a la dimension d'obligation de

recouvrer mais si le contribuable ne le perçoit pas comme une dette il ne se verra pas obligé de payer.

On est resté trop lié aux textes coloniaux sans chercher à internaliser le fait pour amener les populations à s'en acquitter avec enthousiasme et même assister le service qui en a la charge de rentrer dans les fonds. Supposons qu'on dise pour la construction de la commune on demande à chaque propriétaire par carré la somme de 1500 à 2000 FCFA par mois pour la construction de la cité, les recettes qu'on percevra excédera de loin ce qu'on perçoit actuellement. Pour ce faire, on recense des responsables par quartier de ville et on donne des délais comme cela est fait pour les patentes, c'est dire que la population se mobilisera pour de tels actions et aider la commune à rentrer assez de fonds. Mais plus les parcelles sont loties mieux les recettes se porteront. Par ailleurs les frais d'immatriculation des terres pour l'obtention des titres sont à réviser à la baisse en facilitant les tracasseries aux usagers.

L'organisation des diverses catégories sociales de la commune depuis les quartiers de ville jusqu'aux hameaux devient un impératif pour relancer les recettes de la commune. Toutes les catégories socioprofessionnelles doivent être constituées. A partir de ces organisations, la commune peut avoir des recettes qui vont croître en fonction du nombre de structures mises en place, de leurs effectifs, des stratégies en place pour susciter l'adhésion, de la bonne gouvernance au sein de chacune d'elles, des services dont elles bénéficient auprès de la commune qui sont surtout la protection de leurs intérêts, la garantie, les financements, etc. Ce travail est un travail de longue haleine et il exige de la commune des services compensatoires (formations, recherches de marchés, garanties prises aux diverses organisations, etc.).

Les programmes de travail doivent cesser d'être des promesses ou des vœux de la commune mais des actions mûres, étudiées, prioritaires et entrant dans le besoin immédiat des populations. Ils doivent exprimer les aspirations des diverses couches. Pour ce faire les programmes annuels, certes partiront des PDC, mais ils se focaliseront sur ce que souhaitent les populations. Par exemple, les investissements ne doivent pas être vus comme les infrastructures seulement, ils peuvent être des formations qui rehaussent la qualité du capital humain. En partant de ces structures on fera participer les responsables pour identifier leurs besoins de l'année, les participations attendues de leurs organisations, les sources de réalisation, etc. Au niveau de la commune les CA coordonneront ces pré programmes qui seront assemblés pour constituer le programme de la commune. Dès que le programme annuel est retenu, il devient un programme où toutes les couches se retrouvent et savent ce qui leur revient et ce qui sera leur participation. Les responsables, appuyés des CA vulgarisent les actions retenues surtout en faveur de leurs groupes sociaux et de leurs localités et ils savent que cela nécessite

une contribution de leur part. Ainsi les populations se verront plus concernées par les activités de la commune.

- ***L'amélioration des recettes***

En plus de cette organisation qui permet surtout la participation des différentes couches, la commune doit diversifier ses sources de recettes. D'abord on l'a dit ci-dessus, il faudra alléger les taxes et innover en faisant payer sans la police. Les partenariats avec des entreprises autorisées peuvent permettre d'obtenir certaines recettes pour la commune. Les organisations par corps de métier sont des atouts certains pour pouvoir accroître les recettes communales. Il est bon de chercher à abaisser les taxes et autres impôts afin de susciter un l'installation de plusieurs d'autres car trop de taxes tue les taxes ; dit on.

Les ressources inexploitées de la commune feront l'objet de dépliant à partager avec les opérateurs économiques. Des séminaires de concertation avec la diaspora pour l'orientation de l'économie de la commune relanceront cette économie. La discussion pourra aller à la recherche des sources de financement et des entreprises susceptibles de mettre en valeur certaines ressources naturelles peuvent être confiées à cette diaspora.

- ***La réduction des dépenses***

Les dépenses de fonctionnement représentent pour les communes plus de 78% des réalisations des recettes. Une telle situation n'est pas de nature à permettre l'investissement et à relancer l'économie de la commune. Il est donc impératif de commencer à plafonner certaines dépenses, de les limiter globalement autour de 60% ou au maximum à 70% des recettes de la commune. Des possibilités de le faire existent. Certains frais de déplacement ou de participation aux réunions qui ne sont pas de nature à impulser un développement peuvent être négociés avec les organisateurs pour que ces derniers les supportent. Le taux des primes de présence aux réunions doit peut-être révisé à la baisse surtout que la plupart des CA résident dans la commune à moins de 100km du chef lieu de celle-ci ; les consommations de courant et autres charges doivent être contrôlées.

Dans tous ces efforts, la commune évitera d'utiliser les fonds des partenaires y compris ceux de la diaspora comme frais de fonctionnement, à moins de recevoir un appui dans ce sens.

VII. STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE

Le Développement Économique Local, selon la Banque mondiale, est un processus par lequel les acteurs des secteurs privés, publics et organisations non gouvernementales travaillent collectivement pour créer des conditions de croissance économique et d'emploi. Promouvoir l'économie locale, c'est mettre en valeur les potentialités économiques locales (ressources naturelles, terres, forêt, carrières,

cours d'eau, productions agricoles, industrielles et commerciales, etc.) en valorisant les savoir-faire endogènes pour générer de l'emploi et des revenus aux individus puis de la fiscalité pour la commune.

Le développement économique local est alors une démarche visant à mieux valoriser les différentes ressources mobilisables au niveau local et à produire celles qui manquent. La décentralisation est une manière d'amener les communes à promouvoir l'économie locale par la dynamisation des différents acteurs dans une approche participative.

Au Bénin, la décentralisation a créée une situation politique unique en inscrivant le Plan de Développement des Communes (PDC) parmi les outils dont doit disposer chaque commune pour prétendre à des fonds publics et en insistant sur le caractère participatif de son élaboration.

Selon la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, le Plan de Développement économique et social ou PDC, est le résultat d'un processus d'analyse, de priorisation, d'arbitrage et de choix tenant compte à la fois des réalités locales, des aspirations des populations, des ambitions des dirigeants et du contexte national et international.

Dans la planification communale, des projets sont élaborés par des acteurs de secteurs économiques pour lever des contraintes ou mieux valoriser des opportunités locales. La commune peut alors appuyer la production des biens et services prioritaires par l'ouverture, l'entretien et la réalisation de diverses infrastructures (pistes, marchés, centres artisanaux, les productions agricoles etc.) mais aussi faciliter la réduction des coûts de transaction en encourageant et en assistant les organisations professionnelles et tous les autres acteurs locaux à mieux s'organiser à se connecter avec d'autres acteurs économiques qui partagent le même territoire économique ou la même zone agro écologique pour mettre en place des filières porteuses.

La promotion de l'économie locale vise plusieurs objectifs. D'abord elle concourt au mieux être de chaque citoyen et elle permet aux autorités communales d'accroître leurs recettes pour l'accomplissement des tâches de développement. Pour la commune de Calavi dont nous venons de décrire les activités et les différents budgets, quelles doivent être les actions à mener pour augmenter les recettes de la commune et assurer le mieux-être des habitants? Comment la commune doit-elle se prendre pour accomplir ces actions? C'est en ces termes que se pose le problème de promotion de l'économie locale.

7.1 Conditions préalables de la promotion de l'économie locale

D'abord bien qu'élus sur des bases politiques, les conseillers et les maires doivent travailler dans l'impartialité. Ils doivent travailler comme si leur mandat s'arrêtait aujourd'hui. L'esprit partisan doit être banni et on ne doit pas avoir des visées électorales.

La seconde condition est que la commune ne doit pas s'ériger en agents économiques mais elle jouera le rôle de chef d'orchestre. L'approche de « faire faire » c'est-à-dire que la commune doit déléguer ses pouvoirs aux entreprises et autres institutions pour la réalisation des travaux sur des bases contractuelles. Mais le suivi et le contrôle relèveront du conseil municipal. Il ne faudra pas aussi que les élus créent ou facilitent la création d'entreprises pour eux-mêmes ou pour les tiers. L'approche sera une approche qui responsabilise les différentes couches de la société.

La troisième condition est la transparence et la circulation de l'information. L'information doit être accessible à tous les acteurs; en utilisant les voies officielles de leur diffusion. Le rôle de la commune sera celui de facilitateur qui permettra l'émergence des divers acteurs intéressés par les actions sus mentionnées. La facilitation peut être, par exemple de permettre à une entreprise à qui on demande de payer cash 50.000.000 pour l'acquisition du domaine d'installation, la location d'un domaine équivalent pendant un temps (deux à cinq) avant que cette entreprise n'entreprenne des démarches pour acquérir ce terrain.

Par ailleurs l'approche d'élaboration des programmes annuels de travail doit permettre de faire participer toutes les couches socio professionnelles. Si des restructurations ci-dessus sont effectuées au niveau village, il est possible d'en faire autant au niveau urbain avec les femmes et les artisans par corps de métier. L'approche consistera à discuter avec les représentants de ces groupes des vœux et besoins qu'ils souhaitent pour l'année à venir, quels seront leur rôle et responsabilité dans les actions prévues. Après l'élaboration du programme de travail les conseillers communaux organiseront des séances de diffusion du programme dans les villages et quartiers de ville et parfois par radio diffusée, en mettant l'accent sur les contraintes à lever.

7.2 L'environnement favorable à l'émergence des PME

La mairie de Calavi a l'obligation de favoriser l'installation des PME et PMI sur son territoire. L'environnement favorable est de prendre les arrêtés communaux qui assurent et réassurent les PME à s'implanter. Par exemple, l'accélération des travaux de lotissement pour que les centres urbains soient électrifiés. Cela favorise aussi l'ouverture des voies et d'avoir un bon plan d'occupation. La mairie pourra inciter les PME à s'intéresser aux produits ou domaines identifiés comme leviers de promotion de l'économie locale en réduisant des taxes au démarrage, en accordant des subventions de salaires aux ouvriers les premières années (un à deux ans) ou en

facilitant leur installation dans les zones inaccessibles par l'ouverture des voies, l'électrification du milieu, le forage ou la canalisation pour l'apport de l'eau, etc.

7.3 Le transport et la communication

7.3.1 Le transport

Un autre domaine où la commune de Calavi trouvera un avantage comparatif est le transport et la communication. Le transport est un secteur devant être bien développé car Calavi joue un rôle très important dans les activités économiques de la ville de Cotonou. On peut sans trop exagérer dire que Calavi abrite plus de 20% des ouvriers et artisans de la ville de Cotonou. Sur ce, le transport aussi bien des marchandises que des personnes doit être mieux structuré avec des moyens de transport adaptés. La commune doit essayer de faire avancer les travaux de lotissement pour faciliter les échanges entre elle et Cotonou d'une part et entre elle et les autres parties du pays. Le transport urbain des personnes doit cesser d'être l'activité des petits taxis mais l'oeuvre des bus. Ceci permettra d'éviter les embouteillages, la pollution due aux taxis motos ; ces derniers qui ne seront pas exclus du trafic urbain, mais dont le nombre se réduira drastiquement, se positionneront aux lieux d'arrêt des bus pour relayer ces bus et permettre à leurs clients de joindre leurs domiciles. Le développement du transport urbain se fera ainsi en collaboration avec les communes de Ouidah, Cotonou et Sèmè. La commune cherchera à réorganiser les autos gares en les confiant aux jeunes diplômés de niveau maîtrise qui y pourront apporter de l'ordre. Elle facilitera la création des autos gares (dont une grande pouvant atteindre un ou deux ha qu'elle mettra en location aux gestionnaires de ces lieux) et les autres acquis par achat par les transporteurs seront de deux à trois voire quatre carrés.

7.3.2 La communication

Le développement de la communication suppose l'amélioration des réseaux conventionnels et GSM. Il faudra permettre à tout habitant de la commune d'être joint à tout moment et qu'il puisse collaborer avec le reste du monde. Calavi à l'heure actuelle possède de telles potentialités. Il faudra encourager la création et l'installation des CYBER performants qui seront ouverts de 6heures à 24heures, dotés des espaces de loisirs, (restaurants, buvettes, cafétéria, etc.). La ville de Calavi qui est une ville dortoir pour Cotonou peut se lancer ce défi. La facilitation peut être d'assister tout promoteur à l'obtention de bons espaces bien placés, la négociation avec l'OPT, l'allègement des taxes, etc.

7.4 La promotion des magasins de stockage

La commune de Calavi doit profiter de sa situation géographique par rapport à Cotonou pour permettre le stockage et le regroupement des intrants importés des productions agricoles. La création des structures pour le stockage des biens importés et la distribution des vivres à Cotonou et ses banlieues (car d'ici peu Tokpa ne pourra plus satisfaire la demande) devient un impératif pour la commune. Ceci demande la création d'un autre grand marché où seront érigés assez de magasins aussi bien pour les produits locaux que pour les biens importés.

7.5 La production agricole et l'élevage

Dans le domaine agricole, les productions maraîchères et animales doivent prendre le pas sur les autres productions dont les bilans sont toujours déficitaires. Les productions maraîchères porteront surtout sur les maraîchers pour satisfaire la demande de plus en plus croissante des villes mais aussi des plantes ornementales pour permettre d'embellir les artères principales. La production animale se fera par le développement surtout de la pisciculture, de l'élevage des ovins, porcins et caprins en captivité et les élevages non conventionnels (aulacodes, lapins). La facilitation, la diminution des taxes, la participation à l'organisation des éleveurs par spéculation, l'exonération pendant les premières années de démarrage sont des actions que les autorités communales pourront effectuer pour favoriser la promotion de l'élevage. Elle pourra faire l'éloge de la zone en matière du croît des bêtes, leur prolificité en s'installant dans la commune, les avantages que la commune accorde aux acteurs qui le désirent, etc.

La dernière activité lucrative du secteur agricole qui pourra profiter à la commune est l'exploitation des carrières et l'utilisation du sable de la lagune pour les constructions. Ainsi le sable de mer sera abandonné grâce à l'appui du gouvernement et les populations seront amenées à n'utiliser que ce sable dans les constructions. Pour éviter la pollution et les embouteillages, le curage se fera dans la journée alors que le déplacement des camions qui les transportent ne sera autorisé que dans la nuit entre 22h et 6h du second jour.

Par la collaboration entre les communes de Porto-Novo, Cotonou et Sèmè, il peut être possible de négocier avec le gouvernement un pont sur la lagune afin d'éviter le trop plein de Cotonou. Un tel pont facilitera le trafic entre les trois communes et surtout le commerce entre le Nigeria et le Bénin.

7.6 Organisation des couches socio professionnelles : surtout des artisans.

Un autre travail de la commune et qui doit permettre de faire participer les différentes couches socio professionnelles à l'économie de la commune est leur organisation depuis le niveau village, en passant par l'arrondissement. Elle doit faciliter l'émergence de ces structures qui seront ces portes d'entrée avec les populations. C'est par ces structures qu'on peut demander des contributions à la construction de la cité. Sans de telles organisations nos communes végéteront pendant longtemps dans de l'à peu près. La participation aux activités de la commune passe par ces organisations. Le rôle de ces dernières peut même dépasser la simple contribution aux budgets de la commune mais à la sécurité dans les quartiers ou villages, aux suivis des travaux de réalisation des infrastructures etc.

La commune de Natitingou avec l'appui des services techniques allemands a déjà une telle organisation. Il y a d'abord l'organisation de chaque corps de métier (vulcanisateur, soudeur, menuisier, coiffeur, couturier etc. puis la fédération de ces structures. Ceci rendra la vie dans la communauté plus sociale grâce aux échanges.

Toujours dans ce domaine, la mairie pourra appuyer le perfectionnement de ces corps de métier par des recyclages. Ainsi avec ces professions qui faisaient leurs activités à la demande il sera possible de développer une approche de travail à l'offre et non à la demande.

Par exemple les maçons recyclés peuvent se regrouper et ne fabriquer que des briques pour les besoins de construction. On doit imposer ainsi les types de briques à tout constructeur dans la commune. La commune peut aller loin en mettant en place des sociétés de bâtiments qui font ainsi des bâtiments en location vente. De même les couturiers /tailleurs peuvent se regrouper et confectionner des chemises et des pantalons à partir des produits du SITEX et ainsi gagner des marchés extérieurs. L'encouragement de ces petites industries pourra relancer la commune.

7.7 Le tourisme

Dans le domaine du tourisme, la commune doit profiter de son embarcadère et développer le trafic fluvial par la promotion des barques motorisées et des barques de type japonais dites « long tail motor ».

Pour permettre tout ceci la commune aura non seulement des actions de facilitation pour la création des structures devant accomplir ces rôles mais aussi créer l'environnement favorable à leur émergence.

7.8 La disponibilité des intrants et des équipements

Les acteurs économiques qui se lanceront dans la mise en place des intrants et équipements agricoles seront les bienvenus dans la commune. De ces entreprises ne voudront pas être uniquement à l'échelle d'une commune mais au niveau de deux, trois voire un département. Une synergie entre les mairies est alors indispensable pour sélectionner les entreprises et ce en collaboration avec les CERPA. Ces derniers définiront les critères, estimeront par année les besoins avec les agriculteurs et éleveurs et la production agricole au sens large pourra croître. La multiplicité des centres de dépôts des intrants, la prolifération des centres de provenderies dont les points sur lesquels la commune de Calavi aura à gagner. Tout en mettant l'accent sur le secteur de l'élevage la commune veillera à la disponibilité des intrants d'un secteur sans essouffler les acteurs par des concurrences illégales.

7.9 Activités de transformation

La meilleure manière d'accroître la valeur ajoutée de toutes ces productions est de procéder à leur transformation. En dépit d'installation de grosses industries difficiles à gérer, la commune aura à encourager l'installation des PME et PMI. Il faudra alors que la commune facilite ces installations, que les opérateurs choisissent les transformations pour lesquelles les matières premières sont disponibles. Les informations et l'augmentation régulière des productions des matières premières constituent les préalables à l'installation des PME et PMI de ce type.

7.10 : Le label et la recherche des marchés d'écoulement.

En, tant que chef d'orchestre, la commune doit assister les acteurs ou opérateurs à retrouver les marchés pour l'exportation de leurs produits. Elle doit aussi effectuer des études, des enquêtes ou sondages afin de pouvoir inciter les acteurs à s'installer. La commune doit se faire une image ; soit à travers les produits maraîchers, les magasins de stockage, le transport en commun, les CYBER etc. Tout dépendra des ambitions de la commune.

Les facteurs qui faciliteront l'installation des PME et PMI sont entre autres l'écoulement de leurs productions. Pour les biens dont la consommation locale est faible, la recherche de marchés dans la sous région ou dans les pays Européens, Américains ou asiatiques deviendra un impératif. La commune pourra appuyer les PME et PMI dans cette logique en facilitant la participation des PME et PMI dans les foires nationales et internationales, les négociations avec les pays concernés.

7.11 Les ONG, les structures de développement et projets

Tous les acteurs de développement, les structures déconcentrées de l'Etat ont leur rôle dans la propulsion de cette économie locale. L'encadrement et les facilités de financement, la santé des ouvriers et des employeurs sont des points aussi importants. La commune doit préserver un environnement paisible où chaque acteur joue sa partition. Les projets et ONG assureront l'encadrement des acteurs sur les systèmes de production, (système cultural, performance des artisans, etc.), la gestion et l'organisation des acteurs. Les systèmes de production devront mettre l'accent des systèmes durables de production, l'intégration des activités, la symbiose entre les activités, la réutilisation des déchets des PME et PMI, etc.

7.12 L'intercommunalité

Dans ces stratégies on doit comprendre qu'une commune à elle seule ne peut pas entreprendre et promouvoir son économie. Elle a besoin des autres communes, du reste du monde. Par exemple, une voie à réfectionner ou à ouvrir pourrait être pour desservir deux communes ou arrondissements. Donc la seule commune ne pourra pas s'en charger. Il faudra une collaboration entre les communes pour pouvoir aboutir à leurs objectifs de base ; c'est cette collaboration que les autres appellent intercommunalité.

L'intercommunalité est indispensable et incontournable entre Calavi, Cotonou, Ouidah et Porto-Novo. La négociation des voies pour mieux accéder à Cotonou du côté ouest devient un impératif à ces deux communes surtout si l'aéroport prévu à Glodji gbé voyait le jour, et si le transport en commun sus décrit doit s'exercer. Le transport inter urbain doit permettre de mieux élaborer ces interdépendances entre les communes. Aucune commune ne doit se dire, je suis mieux lotie donc, les actions à entreprendre ne concernent que l'autre ou les autres. Elle doit y être très active.

Cette synergie est indispensable pour aussi attirer les PME et PMI. Si une zone dont les limites dépassent la commune produit une matière première, une entreprise peut décider s'installer dans une des communes. Ce n'est pas pour cela que les autres communes rechercheront d'autres PME pour la même transformation. Au contraire, elles permettront à cette PME de trouver les matières premières. La concertation entre les communes est d'une grande importance pour pouvoir avoir des économies intégrées.

VIII- STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

Sans pour autant aller en détail, nous avons déjà touché les aspects de la valorisation des filières. Mais ici il est bon qu'on mette l'accent sur ce qui constituera la valeur ajoutée de chaque filière. Comment chaque filière pourra contribuer au budget de la commune ? Que doit faire la commune pour que la filière soit promue et apporte un plus aux recettes municipales ? Dans un premier temps nous aborderons les critères de choix et la sélection des filières porteuses, les stratégies pour la valorisation de ces filières seront analysées en deuxième position et le rôle des différents acteurs permettra de finir avec ce chapitre.

8.1 Identification des filières porteuses

8.1.1 Critères de choix

Le concept filière est initialement considéré comme attribut des productions agricoles. Il désignait une famille de produits dérivés d'un produit de base dont la production et la commercialisation sont assurées par les mêmes acteurs économiques.

La filière c'est alors un regroupement **cohérent et opérationnel** d'individus ou groupes qui intervient dans la Production, la Transformation, la Commercialisation et la Consommation et qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits.

Le concept d'économie des filières s'est à peu près élargi à d'autres activités. A cet effet, les filières et les créneaux porteurs sont considérés comme des activités à but lucratif portant sur une famille de produits, un bien ou un service générateur de croissance, d'emplois et garantissant une valeur ajoutée pour celui ou celle qui les exerce et pour l'économie.

Les filières porteuses sont identifiées en fonction d'un certain nombre de critères que l'on peut regrouper en deux (02) grandes catégories.

- Les critères liés à la rentabilité économique et financière de la filière

Cette catégorie permet de poursuivre l'activité et d'entretenir la dynamique de l'investissement. Les critères considérés dans ce cadre sont :

- La compétitivité de la filière à l'échelle régionale ou nationale et aussi par rapport aux autres produits venant de l'extérieur. Cette notion de compétitivité regroupe tous les aspects (coûts, prix, qualité, emballage, etc.), notamment l'existence de débouchés (demande solvable et en évolution) et le faible coût de la main d'œuvre. Elle traduit par ailleurs l'évolution du chiffre d'affaires ou de revenus dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective

- Le poids économique de la filière se traduisant par le pourcentage de la production par rapport à la situation nationale et son évolution, toujours dans le cadre d'une approche rétrospective et prospective
- La valeur ajoutée créée et son évolution (salaires versés ou équivalents, impôts payés, bénéfices réalisés, intérêts payés, etc.)
- La contribution de la filière à l'économie de la région en termes de croissance et d'emplois.
- La contribution de la filière au budget de la commune
- L'écoulement des produits c'est à dire l'organisation pour faire écouler les produits et atteindre les marchés de vente
- La création d'emplois

L'emploi est au centre de la problématique de la croissance économique. La création d'emplois est une priorité nationale et communale. Aussi, le nombre d'emplois créés par filière est un critère important. Il se traduit par l'évolution des effectifs dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective de la filière. Ainsi l'analyse de la filière doit prendre en compte les données suivantes :

Tableau : Critères et informations recherchées à l'analyse des filières

Niveau ou stade de la filière	Informations
<i>Niveau fonctionnel</i>	Relations de l'acteur avec l'amont de la filière (A qui l'acteur achète le produit, fournisseurs des intrants...) et avec l'aval (à qu'il vent son produit), quelle quantité ?
Transformation	volume transformé, ratio de transformation, pertes à la transformation, coûts
Stockage	Volume, coût et marge, prix en saison et période de soudure.
Commercialisation	prix d'achat et de vente, qualité requise, régularité des fournisseurs, modes et délais de paiement, logistique, concurrence
Coût de filière	coût (achats intrants, outillage, loyer, entretien, services, transport, frais divers, taxes personnel...) spécifiques au produit étudié
Diagnostic de filière	informations qualitatives sur les problèmes, contraintes perçues par les agents, les propositions faites pour réduire les contraintes qui pèsent sur l'activité...

L'identification de **la filière porteuse** doit permettre de régler la nécessaire équation du **QORP**. Pour qu'une filière soit porteuse, il faut absolument qu'elle :

- offre une **quantité** suffisante pour couvrir le marché auquel il est destiné (Q)
- rende disponible un produit d'une **qualité** acceptable à mettre sur le marché (qualité recherchée ou désirée par l'acheteur potentiel) (Q)

- fournisse régulièrement le produit aux périodes et au temps désirés par les consommateurs (la **régularité** est un facteur déterminant) (R)
- permettre d'obtenir un **prix** accessible et concurrentiel sur le marché (P)

8.1.2 Sélection des filières

Des ateliers organisés avec les autorités communales et des entretiens que nous avons avec eux, les filières suivantes ananas, manioc, palmier à huile, maïs et pêche ont été retenues comme filières porteuses (annexe 3). Les raisons pour ces choix sont diverses. L'ananas est une culture qui retrouve son biotope et dont l'extension gagne la commune depuis quelques années, mais les limites de cette spéculation résident dans le manque de terre et la dégradation de sa fertilité et le défaut de l'encadrement technique. Pour le palmier à huile, les variétés adaptées à cette zone sont disponibles et les jeunes plantations émergent dans la commune. La culture du maïs est une activité qui se pratique par la majorité des paysans. Les plans d'eau font développer la pêche. Mais les techniques archaïques de culture de maïs et de pêche font qu'elles ont des rendements très très faibles au point où la commune est devenue dépendante des autres communes de l'intérieur du pays pour le maïs et pour la pêche du reste du monde. Il faut alors une stratégie qui permet de lever les contraintes liées à chacune de ces spéculations et de mieux rentabiliser ces filières.

8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses

Toutes les cultures végétales et les productions animales se font déjà et sont bloquées par des contraintes qui doivent être levées pour qu'elles constituent une véritable filière. Au nombre des contraintes, nous citons la pauvreté des terres et des plans d'eau, le sous équipement s des producteurs et transformateurs, la disqualification de la main d'œuvre, l'inorganisation des acteurs et l'atomicité de la production.

La commune favorisera l'organisation des acteurs par activité et par spéculation si possible. Par exemple entre les groupements et les UCP, il n'y a pas un lien solide. La commune doit œuvrer pour que, pour chaque spéculation agricole, il y ait une sorte de GV qui discute des problèmes de la culture du niveau village au niveau communal en passant par le niveau arrondissement. Ces groupements par spéculation peuvent former l'union des producteurs au niveau village, de ce bureau villageois, sera constitué le bureau de l'arrondissement et celui de la commune.

Ces producteurs exprimeront leurs besoins au niveau village, puis niveau arrondissement avant celui de la commune. La collecte des productions sera plus aisée et les commerçants tireront des avantages certains. Les producteurs pourront profiter des meilleurs prix et donc négocier des marchés intéressants. Une telle organisation est bénéfique aux autorités communales qui doivent chercher à fixer

une taxe au kg de produit vendu. Le fait de payer à la source sera très bénéfique aux élus et il n'y aura pas de fuite, puisque l'argent prélevé est perçu auprès du commerçant.

La politique de perception des taxes sera une politique sans saignement. Le contribuable pourra payer sans sentir qu'il est en train de payer. C'est l'organisation des acteurs, quel que soit le niveau, qui permettra d'atteindre cet objectif. Ainsi lors de la commercialisation qui désormais sera groupée, les impôts ou contributions à la construction de la commune seront soutirés par les commerçants et ces derniers verseront les fonds à la commune. Ceci paraît comme une Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA) et donc ne signifie pas que le commerçant est exempt des taxes ou impôts. Pour ce faire, des mois avant la récolte, des séances de travail regrouperont les commerçants et les organisations paysannes aussi bien au niveau communal qu'au niveau village pour discuter des prix de vente des produits. En début d'année après le vote du budget, les autorités communales négocient et fixent les taux de la contribution à la construction de la commune avec chaque corps de métier. Ainsi la collecte des fonds par les commerçants ne posera aucun problème Mais le conseil communal est tenu de suivre ces commerçants et les organisations paysannes afin de pouvoir rentrer dans l'intégralité de ses fonds. Les discussions entre acteurs doivent alors être très franche, sans parti pris et sans rancune. Sur ce point la commune doit éviter l'asymétrie des informations.

Pendant que les paysans sont en train d'être organisés au village, la commune facilitera l'installation des entreprises pouvant ravitailler la commune en intrants agricoles en s'appuyant sur les services du Centre Régional de Production Agricole (CRPA). C'est pourquoi le choix des spéculations est très important pour pouvoir donner les types d'intrants dont a besoin la commune. Il appartient après tout aux groupements et GV de producteurs de venir négocier avec les opérateurs sélectionner.

La commune a besoin de s'appuyer sur les activités des ONG et du CPA pour atteindre cet objectif de valoriser les filières. Elle doit chercher à faire un zonage de la commune en fonction des potentialités de chaque arrondissement et des compétences des ONG. Ainsi chaque structure sera responsabilisée pour la promotion d'une culture ou produit agricole donné dans la zone à lui confier.

Plus les productions sont importantes, plus les recettes de la commune seront élevées. Il ne s'agira pas simplement de faciliter l'organisation et l'accès des producteurs aux intrants, mais il faudra les former et leur permettre d'avoir accès aux financements de leurs activités et surtout en garantissant le foncier. Par rapport aux formations, la commune veillera à ce que les formations données contribuent non seulement à rehausser le niveau de technicité des paysans mais aussi accroître leurs capacités de gestion. Ces formations seront données aussi bien aux ONG qui les encadrent mais aussi directement aux paysans. C'est pour cela que

la commune a intérêt à permettre la création des petits centres ruraux de formation.

L'accès aux structures de financement est une priorité sur laquelle la commune veillera. Les structures de financement existent et pullulent dans la commune. Il est bon de mieux les structurer afin qu'elles harmonisent leurs politiques et modalités d'octroi de crédit. Les organisations des paysans par filière et par village et l'organisation de la commercialisation sont des garanties certaines pour la récupération des fonds. Par les commerçants et les organisations ainsi mises en place, ces structures de financement peuvent aussi récupérer leurs fonds. La commune aura à permettre ces rapprochements.

La sécurité foncière est très indispensable dans cette zone très humanisée où la pression foncière est la plus élevée du pays. Il faudra alors distinguer les domaines d'habitation et les domaines de production. Si les terrains sont acquis pour les activités de productions agricole ou non, la commune doit accélérer la procédure et surtout faciliter la procédure afin qu'elle aboutisse le plus rapidement possible.

8.3 Rôle de chaque acteur dans la valorisation des filières porteuses

Loin de se répéter, cette section mettra en relief les apports des différents acteurs de la vie économique de la commune à la valorisation des filières. Ces divers acteurs sont le politique, les autorités communales, les organisations /associations des producteurs, les structures d'encadrement, les structures de financement, les commerçants et les transporteurs et les potentiels demandeurs de ces produits.

Ces derniers constituent le point focal de la réussite de la promotion de la filière. Les marchés d'écoulement ne doivent pas faire faux jeu. C'est pourquoi il est salubre d'effectuer des contrats à terme et les produits seront livrés conformément aux termes du contrat. Le risque de ces types de contrat est que la commune ne puisse pas honorer ses engagements surtout que la production agricole est très sujette encore aux vicissitudes climatiques. Dans ces conditions, l'intercommunalité sera très précieuse. Et c'est pour ces raisons que les organisations paysannes ne seront pas uniquement au niveau communal, elles doivent être au niveau des départements par filière d'abord avant d'intégrer les Unions Départementales des Producteurs (UDP) qui doivent être restructurées pour prendre en compte les autres spéculations autres que le coton si leur statut n'était pas conçu dans ce sens.

Les producteurs doivent essayer de se montrer à la hauteur en augmentant les efforts afin d'accroître leur productivité et donc la production. Ils doivent se mettre en tête avoir un défi à relever: celui de l'amélioration de leur cadre de vie. Ainsi toutes leurs énergies seront consacrées à la production surtout que le marché est garanti. Les équipements, et les garanties sur les fonciers constitueront des obstacles à lever dans cette zone de forte pression foncière. C'est pourquoi les

procédures pour avoir les titres fonciers sur les domaines de production doivent être les plus raccourcies possibles.

Les structures de financement doivent permettre aux paysans d'avoir le crédit à temps pour que celui-ci serve ce à quoi il a été sollicité. Les structures d'encadrement doivent tenir compte de la lenteur et des modalités de celles là. Mais très souvent c'est le conseil d'administration de ces structures de financement qui retardent les procédures car il doit donner son quitus avant que l'emprunteur ne soit en possession des fonds. La procédure doit être raccourcie pour permettre le développement des filières choisies.

Les commerçants et les transporteurs ont l'obligation de collecter les produits auprès des producteurs. A ce niveau ils doivent bien jouer leur rôle en payant aux prix convenus et en remboursant à temps les producteurs, en rétrocédant à la commune ce qui lui revient (les taxes de construction de la commune), en respectant les types et qualités d'intrants souhaités et en respectant les périodes de livraison et de collecte.

Les autorités communales ont l'obligation de faire le point à la fin de chaque campagne : la quantité des produits commercialisés, les recettes de contribution à la construction de la commune ainsi que les autres taxes perçues, les utilisations faites de ces fonds, les prévisions et ce qui reste à faire. De tels points encouragent les contribuables à s'exécuter davantage et incitent même à la dénonciation de ceux qui refusent de respecter le jeu. La commune en plus doit essayer de maintenir autant que possible les voies praticables, désenclaver les zones de production, électrifier si nécessaire ces zones. Les autorités communales devront aussi favoriser l'installation des fermes modernes ou ranches autour de la ville de Calavi.

Les structures d'encadrement sont surtout les ONG mais aussi les structures de l'Etat tels le CPA, les projets et des agences de développement. Ces structures chercheront aussi à avoir les statistiques de production au niveau de leur zone d'intervention. Ceci permet d'effectuer de bonnes projections et prévisions de production. Ces diverses structures doivent se réunir périodiquement pour examiner les problèmes rencontrés et trouver les solutions qui s'imposent. Les approches d'intervention doivent être harmonisées pour éviter les conflits sur le terrain et surtout pour pouvoir être complémentaires et non conflictuels sur le terrain.

9-PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La promotion de l'économie de la commune de Calavi repose donc essentiellement sur les services : le transport et la communication mais aussi le développement des produits maraîchers et le petit élevage.

La promotion de cet élevage passe par la sécurisation des promoteurs, le développement des usines de provenderie, la formation et les facilités d'installation des promoteurs. On doit viser non seulement une économie de marché mais un système de production durable axé sur les PME et PMI.

La situation géographique, presque pulmonaire de Calavi par rapport à Cotonou, exige que la commune oriente ses activités vers les services. Mais cette orientation doit se faire avec les autres communes satellites comme Ouidah, Allada, Tori, Sèmè et Porto-Novo. Tous les chefs lieux de ces communes auront leur population au-delà des 80 000 habitants dans les vingt prochaines années. Sans une modernisation des activités économiques le carnage ne pourra pas être évité.

L'intercommunalité doit cesser d'être politique mais elle doit avoir une vision économique. Elle devra permettre la réalisation des infrastructures communes à caractère régional (routes, centres de formation, santé, etc.). Les échanges entre les communes peuvent permettre d'effectuer une bonne programmation et évitera les gaspillages de fonds. Elle peut aussi permettre l'augmentation de l'offre pour la satisfaction de certains marchés. Aucune commune ne peut prétendre se développer en vivant en autarcie.

Les autorités communales devront chercher à jeter les bases d'une telle économie. D'abord il faut rendre participatif le système d'élaboration des programmes annuels de travail et favoriser la participation de toutes les couches aussi bien dans l'élaboration que dans l'exécution.. La transparence dans la gestion de la cité est une composante importante de la bonne gouvernance que ces autorités doivent chercher à respecter.

CONCLUSION GENERALE

La commune de Calavi est une commune où les ressources naturelles sont presque totalement épuisées ou dégradées. Les atouts de la commune reposent sur les activités de service et elle pourra mieux en tirer avantages en s'appuyant sur la ville de Cotonou. Elle cherchera à développer les activités qui pourront échapper à celle-ci. L'accent doit être mis sur la communication et le transport même si les activités agricoles seront promues.

Les ressources naturelles de la commune qui sont en train de s'épuiser aussi bien quantitativement que qualitativement et la disqualification de la main d'oeuvre exigent que la commune mette l'accent sur la formation des acteurs chargés de leur exploitation. La pêche ne pourra se développer que par la pisciculture. L'agriculture pour la production végétale sera limitée par l'extension des superficies et ne gagnera qu'en augmentant les rendements.

Le transport inter urbain se développera par la liaison des villes telles Cotonou, Calavi, Ouidah, Sèmè et Porto Novo. Les autorités communales auront un avantage certain en mettant les grandes stations de ce trafic au niveau de la commune. Un tel trafic ne sera aussi possible que grâce à l'intercommunalité, c'est-à-dire des échanges réguliers entre ces grands centres. La communication par la téléphonie aussi bien urbaine que rurale est possible dans tous les arrondissements de la commune et la situation de ville dortoir demande que l'on aille plus loin et que le label de la commune soit l'autoroute de l'information.

La commune gagnera en organisant les acteurs dans tous les secteurs et en s'appuyant sur les structures déconcentrées de l'Etat et les autres acteurs de la vie économique de la commune. On peut citer les ONG, la police, le CPA, la SONEB, la SBEE, les entreprises de lotissement, dont les actions ont une action certaine pour la valorisation des diverses filières et la promotion de l'économie de la commune.

BIBLIOGRAPHIE

Conseil Economique et Social (2000) : Les capacités d'auto développement des futures collectivités locales au Bénin : Résultats de l'enquête dans les futures localités administratives du Bénin.

BIAOU C. Félix (1995) : Analyse des possibilités de production du bois de feu dans le système cultural du paysan du sud Bénin thèse de doctorat de troisième cycle en économie rural, CIRES/Abidjan 218p.

DIRO CENTER (2003) : Plan de développement de la commune d'Abomey Calavi.

INSAE(2002) : Recensement général de la Population et de l'habitat.

INSAE/PNUD (2000) : Etude sur les conditions de vie des ménages ruraux (ECVR)édition 1999-2000

MAEP (2004) : Statistiques agricoles campagne 2003-2004

MISD (2001) : Atlas des monographies des communes du Bénin

LARES(2001) : La problématique de l'intercommunalité dans le fonctionnement des communes béninoises

ANNEXE 1: Evolution des superficies, rendements et productions des principales cultures de la commune de Calavi de 1998-1999 à 2003-2004

SUPERFICIE (ha)													
Année	Maïs		Arachide		Niébé		Manioc		Patate douce		Tomate		Pin
	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%	VA
1998-1999	26662		3697		3608		8917		1649		293		14
1999-2000	27062	1,50	3325	-10,06	3139	-13,00	10200	14,39	1800	9,16	318	8,53	15
2000-2001	22064	-18,47	2717	-18,29	2661	-15,23	8568	-16,00	1533	-14,83	279	-12,26	14
2001-2002	21615	-2,03	2311	-14,94	1950	-26,72	9850	14,96	1600	4,37	292	4,66	15
2002-2003	20900	-3,31	2350	1,69	1870	-4,10	1100	-88,83	1750	9,38	330	13,01	17
2003-2004	18700	-10,53	2400	2,13	1700	-9,09	9700	781,82	1400	-20,00	358	8,48	18
MOYENNE	22834	-6,57	2800	-7,90	2488	-13,63	8056	141,27	1622	-2,39	312	4,49	16
RENDEMENT (kg/ha)													
1998-1999	667		360		156		6986		4000		2778		17
1999-2000	1179	76,76	745	106,94	589	277,56	8824	26,310	10400	160	4789	72,390	25
2000-2001	793	-32,74	469	-37,05	475	-19,35	6858	22,280	5969	42,606	2932	-38,78	94
2001-2002	849	7,06	619	31,98	498	4,84	7520	9,653	6000	0,519	4277	45,873	19
2002-2003	1039	22,38	703	13,57	644	29,32	12883	71,316	8000	33,333	5000	16,904	17

SUPERFICIE (ha)													
Année	Maïs		Arachide		Niébé		Manioc		Patate douce		Tomate		Pin
	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%	VA
2003-2004	897	-13,67	700	-0,43	379	-41,15	14757	14,546	7000	-	5056	1,12	18
MOYENNE	904	11,96	599	23,00	457	50,24	9638	19,91	6895	27,75	4139	19,50	18
PRODUCTION (tonnes)													
Année													
1998-1999	17772		1332		480		62292		6596		814		24
1999-2000	31913	79,57	2478	86,04	1850	285,42	90007	44,49	18007	173,00	1523	87,10	40
2000-2001	17501	-45,16	1273	-48,63	1264	-31,68	58761	-34,72	9150	-49,19	818	-46,29	13
2001-2002	18361	4,91	1430	12,36	970,4	-23,23	74072	26,06	9600	4,92	1249	52,69	30
2002-2003	21718	18,28	1651	15,43	1205	24,18	143000	93,06	14000	45,83	1650	32,11	32
2003-2004	16773	-22,77	1680	1,76	645	-46,47	143130	0,09	9800	-30,00	1810	9,70	35
MOYENNE	20673	6,97	1641	13,39	1069	41,64	95210	25,80	11192	28,91	1311	27,06	29

Source : MAEP, 2004

ANNEXE 2: Evolution des superficies, rendements et productions des principales cultures de la commune de Calavi de 1998-1999 à 2003-2004 (suite)

Années	Gombo		ananas	
	Valeur	%	Valeur	%
Superficies (ha)				
1998-1999	113		571	
1999-2000	124	9,73	612	7,18
2000-2001	118	-4,84	531	-13,24
2001-2002	126	6,78	528	-0,56
2002-2003	140	11,11	590	11,74
2003-2004	151	7,86	605	2,54
MOYENNE	129	6,13	573	1,53
Rendements (kg/ha)				
1998-1999	1903		36730	
1999-2000	3121	64,00	50042	36,24
2000-2001	2127	-31,85	41024	-18,02
2001-2002	1766	-16,97	49742	21,25
2002-2003	2500	41,56	70051	40,83
2003-2004	2371	-5,16	49992	-28,63
MOYENNE	2298	10,32	49597	10,33
Production (tonnes)				
1998-1999	215		20973	
1999-2000	387	80	30626	46,03
2000-2001	251	-35,14	21789	-28,85
2001-2002	222,5	-11,35	26264	20,54
2002-2003	350	57,30	41330	57,36
2003-20 04	358	2,29	30245	-26,82
MOYENNE	297	18,62	28538	13,65

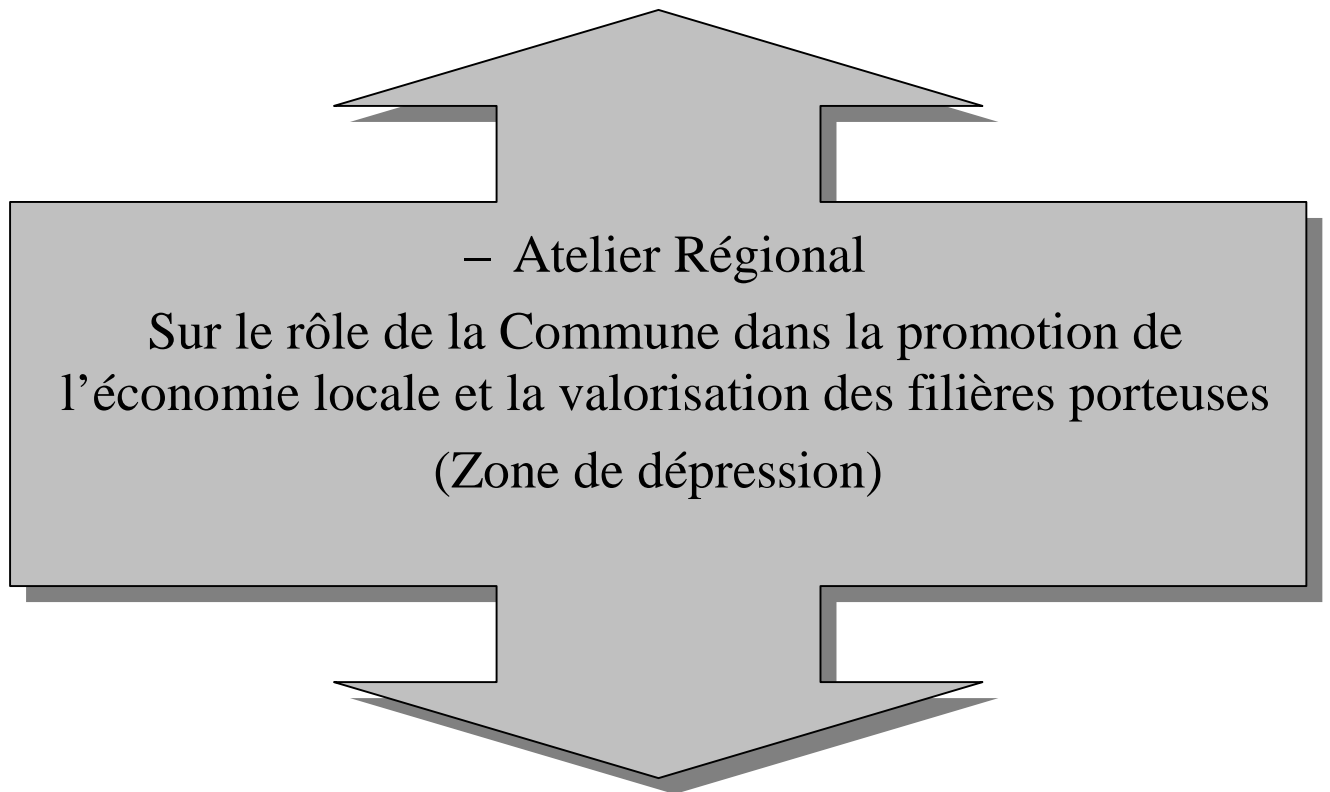
Source :MAEP, 2004.

Annexes 3 : Prévisions et recouvrement des recettes dans la commune d'Abomey Calavi de 2000 à 2004

		2000		2001		2002		2003		2004	
		Prévisions	Recouvrement	Prévisions	Recouvrement	Prévisions	Recouvrement	Prévisions	Recouvrement	Prévisions	Recouvrement
1	RECETTES ORDINAIRES										
1	Produit du patrimoine de la commune	7 948 000	842 000	67 461 657	1 504 000	55 948 000	763 000	15 948 000	325 000	136 121 000	82 205 446
2	Dons legs et fonds de concours	5 539 977	5 523 400	5 739 977	88 677 837	5 539 977	6 90 250	5 539 977	5523 400	17539 977	5 309 097
3	Taxes et impositions perçues en vertu des rôles	154 967 623	138 504 431	225 035 310	144 053 121	225 060 023	131 510 729	206 500 023	168 489 748	308 560 023	275 634 015
4	Taxes et impositions perçues en vertu des titres de recettes	15 900 000	25 505 263	23 900 000	25 067 400	26 000 000	15 215 450	25 950 000	24 336 490	76 500 000	44 555 210
5	Taxes et droits perçus à l'occasion des prestations fournies	16 764 400	46 231 340	35 200 000	38 233 920	35 200 000	36 394 700	31 552 000	31 779 200	51 300 000	77 951 100
6	Produits des amendes	500 000	120 000	150 000	72 000	150 000	600 000	150 000	164 000	250 000	78 000
8	Recettes éventuelles non classées	68 949 083	5 779 096	39 705 834	5 763 168	130 484 395	4 248 257	3 500 000	3 835 027	8 400 000	8 796 826
	Total I	270 569 083	222 505 530	397 192 778	303 381 446	478 382 395	195 636 386	289 140 000	234 452 865	598 671 000	494 529 694
2	RECETTES EXTRAORDINAIRES										
2	Subventions éventuelles	6 000 000		1 000 000		200 000				4 000 000	143 147 88

3	Interventions diverses pour grands travaux d'urbanisme		785 760		213 930		26967413			30000000	37149818
4	Produits des recettes accidentelles	86 000 000	4 983 955	170000000	7 193 951	207284395	144811809	80 000 000	9318585	102000000	15863180
	Total II	92 000 000	5 769 715	171000000	7 407 881	209284395	171779222	80 000 000	9 318585	172000000	67327786
	!TOTAL I +II	362 569 083	228275 245	568192778	310 89 327	687666790	367415608	369140000	243771450	770671000	561857480

Source : _Elaboré à partir des données des comptes administratifs de 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004.



Rapport d'Atelier

Financement : Programme d'Appui au Démarrage des Communes (PRODECOM)

Maître d'œuvre : Cabinet Afrique conseil

Consultants :

NANGBE Florentin, Sociologue

GANDONOU Marius, Agro- économiste

FAHALA Adéyemi, Agro - économiste

Allada le 9 Février 2006

Le jeudi 09 février 2006, s'est tenu à l'hôtel Hibiscus d'Allada (département de l'Atlantique) un atelier régional sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses.

Etaient présents à cet atelier, plusieurs élus locaux et agents des différentes communes invitées ; un représentant de la mission de la décentralisation, et trois Consultants d'Afrique Conseil (deux Agro-économistes, Messieurs GANDONOU Marius et Adeyemi FAHALA) et (un Sociologue, M. Florentin NANGBE).

À l'ouverture de l'atelier, après que M. GANDONOU a souhaité la bienvenue à chacun et à tous, l'élection du présidium a été faite. Il est composé d'un président, M. KOUDANDE Etienne Comlan, Secrétaire Général de la Mairie de Toffo et deux (2) rapporteurs (M. AGBODAÏNON Urbain, C/SAE/DPDM Mairie de Cotonou et M. FAGBEMY Mouftaou, C/SDLCD Mairie de Lalo). Ensuite, M. GANDONOU est revenu expliquer comment est-ce qu'on est arrivé à l'idée d'organisation d'un tel atelier, ses objectifs et les résultats attendus.

Constats

Il a été remarqué que la plupart des communes ne connaissent pas leur rôle. Cet état de chose fait qu'il y a une mauvaise application des PDC. Les entreprises au niveau des communes ont des difficultés dans leur émergence. Les ressources locales sont faiblement suffisantes. Les mairies manquent de ressources humaines compétentes et de savoir-faire nécessaire pour l'exécution des PDC.

On a tendance à souvent condamner l'Etat pour ce qu'il n'a pas encore jusqu'aujourd'hui procédé au transfert des compétences. En dehors de tout ceci, il y a aussi un déficit de réalité concertée entre l'Etat, les acteurs économiques et les communautaires. C'est fort de ces constats qu'un tel atelier a été organisé.

Objectifs de l'atelier

Les objectifs de l'atelier s'articulent autour des points suivants :

- Identifier les potentialités de développement des communes ;
- Choisir les principales filières porteuses de chaque commune ;
- S'enrichir des expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale ;
- Contribuer à l'élaboration de la monographie communale

Résultats attendus

À la fin de l'atelier, les communes doivent :

- Connaître leur rôle dans la promotion de l'économie locale ;

- Identifier les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation ;
- Appréhender les outils et mesures adéquats pour un développement communautaire durable.

Le thème de l'atelier a été développé en trois (3) parties (modules) qui se présentent comme suit :

- I- Présentation de la zone agroécologique
- II- Développement local, promotion de l'économie locale et valorisation des filières porteuses
- III- Echanges et réflexions thématiques

I – PRESENTATION DE LA ZONE AGROECOLOGIQUE (M. GANDONOU)

Pour une exploitation plus efficace et plus efficiente des potentialités, plusieurs zonages agroécologiques ont été définis par le LARES, offrant des opportunités d'activités diverses. Les communes appartenant à la même zone agroécologique sont homogènes du point de vue des opportunités notamment agricoles. Les communes qui ont en commun le même climat, les mêmes sols, la même végétation, les mêmes systèmes de culture forment alors une zone agroécologique.

Les ateliers sont donc organisés selon les zonages. Précisons que le Bénin compte au total huit (8) zones agroécologiques. L'atelier d'Allada regroupe les communes de la zones de dépression. Ces communes sont au nombre de cinq (5) à savoir : Toffo, Lalo, Adja-Ouèrè, Pobè, Zogbodomey et regroupent les départements de l'Atlantique, du Couffo, du Plateau et du Zou.

Caractéristiques de la zone de dépression

Cette zone est caractérisée par un climat soudano-guinéen avec deux (2) saisons de pluie séparées par des saisons sèches, des sols très argileux profonds et humidifères, fertiles mais souvent hydromorphes et difficiles à travailler ; une forêt dense semi-décidue à grands arbres.

Comme système de culture : nous avons la culture à plat dominant avec maïs en tête de rotation ; niébé, manioc plus cultures maraîchères.

Activités possibles : culture de maïs, de manioc, du riz, du niébé, de l'ananas, de l'arachide, comme culture industrielle, de teck, d'acacia, de palmier à huile, des agrumes comme cultures pérennes. On a aussi les cultures maraîchères. Comme production animale, on a l'élevage porcin, l'embouche de petits ruminants, l'aviculture, l'héliciculture, l'aulacodiculture.

Transformation de produits : transformation du palmier à huile en huile rouge, sodabi, tourteau etc. ; du manioc en gari et en tapioka ; d'arachide en huile et galette (klui-klui).

Ainsi prend fin l'exposé de la première partie. Quelques questions ont suivi après. Une qui a surtout attiré l'attention des participants était la présence de Cotonou et d'Abomey-Calavi à l'atelier d'Allada. Cotonou et Abomey-Calavi étaient à l'atelier des communes de la zone de pêcheurie qui s'est tenu à Ouidah. Leur présence à Allada justifie le fait que ces communes se retrouvent entre la zone de pêcheurie et la zone de dépression. Et si elles sont classées dans la zone de pêcheurie, c'est parce qu'elles regorgent plus de critères de caractérisation de ladite zone.

II – Première partie du module 2 : DEVELOPPEMENT LOCAL ET PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE (M. NANGBE)

a- Développement local

Lorsque nous parlons du développement local, il n'est plus question de penser que l'Etat doit exécuter les programmes à la place des communes. C'est donc une rupture avec l'ancien schéma. C'est pourquoi on parle de décentralisation (pouvoir à la base). Autre fois, c'était à l'Etat de s'occuper des communes. Mais aujourd'hui, il revient à ces dernières de se prendre en charge. Pour cela, l'Etat doit procéder au transfert des compétences. Mais force est de constater qu'il tarde à rendre autonomes les communes. Ainsi on ne manque pas d'assister à des conflits entre l'Etat centralisateur et les communes à travers leurs élus locaux. Or pour un développement effectif des localités, il faut que les communes aient tout ce dont elles ont besoin à leur disposition et qu'il y ait une participation active de tous les acteurs locaux. Mais la remarque en est tout autre. On ne manque pas d'assister à des prises de bec entre les élus locaux. On constate que les opposants ne participent pas au fonctionnement du conseil communal, or le développement n'engage pas seulement le maire et ses adjoints mais les opposants aussi.

Ce disfonctionnement fait que la mise en œuvre d'un PDC semble toujours difficile. Les causes de ce disfonctionnement sont multiples. On a entre autre, un manque de concertation, un déficit de lien de consensus, une tendance les élus locaux à toujours décider à la place des populations.

En général, la base ignore le sens qu'on donne aux communes (entité politique et collective). Les maires doivent pouvoir avant l'élaboration des PDC identifier tous les programmes en cours dans leur localité. C'est pourquoi la technique de l'audit est très nécessaire à appliquer avant le choix des élus locaux.

L'objectif du développement local, est d'intégrer le territoire (commune) dans un programme plus vaste (adhésion à un groupe référence). Une commune ne doit pas vivre en autarcie. Elle doit pouvoir compter sur celles qui lui sont périphériques.

Mais lorsqu'on prend par exemple deux (2) communes telles que Cotonou et Abomey-Calavi ou Allada et Zogbodomey ; quels projets ont-elles en commun ?

Les communes doivent hiérarchiser un certain nombre de problèmes qu'elles ont en commun afin de mieux résoudre les différents problèmes qui s'imposent à elles.

Les populations doivent comprendre qu'avec l'identification des ressources locales

(90 % fiscale), qu'elles ne peuvent pas s'épanouir si absence de motivation il y a. Sinon elles ne pourront pas juguler le court-circuit que leur inflige un mauvais fonctionnement communautaire.

Les acteurs impliqués dans le développement local sont : les entreprises de tous secteurs confondus à savoir les industries, les services, l'artisanat etc....

La promotion de l'économie locale confère quatre (4) rôles principaux aux communes à savoir :

Le rôle de proximité : connaître, informer les acteurs de l'économie locale

Rôle d'orientation et planification : définir des objectifs, développer des lieux d'hébergement des entreprises, rendre disponible l'eau, les pistes et le foncier selon les prérogatives dévolues aux communes

Rôle d'appui : développer les aides immatérielles

Rôle de facilitation : créer un cadre institutionnel fiable.

Les acteurs impliqués dans la promotion de l'économie locale sont :

- Les acteurs politiques (principalement les élus locaux de la commune) ;
- Les acteurs institutionnels ;
- Les acteurs économiques ;
- Les acteurs sociaux et culturels ;
- Les ONG, les réseaux d'acteur
- Etc.

Deuxième partie du Module 2 :

VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES : (par M. Fahala ADEYEMI)

Pour le développement des communes, il faut des activités économiques. Personne (l'Etat surtout) ne peut plus penser à la place des communautaires pour leur dire de produire telle ou telle chose pour accroître leur économie. Il revient donc à ces derniers de réfléchir et de savoir quelles sont les activités qu'ils peuvent développer pour que chaque citoyen puisse se retrouver dans sa peau.

1- Définition de la filière

La filière est un groupement cohérent et opérationnel d'individus ou groupes qui interviennent dans la production, de transformation, la commercialisation et la consommation et qui ont comme point commun, l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits.

Les filières qui sont dites porteuses sont identifiées en fonction d'un certain nombre de critères que l'on peut regrouper en deux (2) grandes catégories.

* Les critères liés à la rentabilité économique et financière de la filière

- La rentabilité intérieure et extérieure de la filière ;
- Le poids économique de la filière se traduisant par le pourcentage de la production par rapport à la situation nationale et son évolution ;
- La valeur ajoutée créée et son évolution ;
- La contribution de la filière à l'économie de la région en termes de croissance et d'emplois ;
- L'écoulement des produits

* La création d'emploi

L'emploi est au centre de la problématique de la croissance économique. La création d'emplois est une priorité nationale. Ainsi, le nombre d'emplois créés par filière est un critère important. Il se traduit par l'évolution des effectifs dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective de la filière.

2- Analyse de la filière

En amont de l'analyse, le travail commence par la collecte d'information. Il s'agit d'abord de rassembler et d'analyser la documentation, puis sur ces bases, de compléter l'information et d'en assurer la mise à jour par le travail du terrain comprenant enquêtes et interviews chez les intervenants de la filière.

En aval du travail d'analyse, les résultats fournis par l'analyse de filière permettent :

- L'analyse de la problématique de filière (diagnostic stratégique basé sur les problèmes et contraintes perçues par les acteurs) ;
- la « macro gestion » de filière (gestion des mesures politico-administratives, réglementaires, législatives ou économique concernant la filière,...)
- la « micro gestion » de filière (partenariat, organisation des agents pour améliorer les résultats dans la filière...)

L'identification de la filière porteuse doit permettre de régler la fameuse équation QORP. Pour qu'une filière soit porteuse, il faut absolument qu'elle :

- Offre une quantité suffisante pour couvrir le marché auquel il est destiné (Q) ;
- Rende disponible un produit d'une qualité acceptable à mettre sur le marché (qualité recherchée ou destinée par l'acheteur potentiel) (Q) ;
- Fournisse régulièrement le produit aux périodes et aux temps désirés par les consommateurs (la régularité est un facteur déterminant) (R) ;
- Permettre d'obtenir un prix accessible et concurrentiel sur le marché (P)

Exemple de filières porteuses

- La citronnelle
- Le champignon
- Le souchet
- Le palmier à huile
- Le piment vert
- Etc.

Ce ne sont pas seulement les activités du secteur tertiaire qui font les filières porteuses. Nous avons aussi celles des secteurs primaires et secondaires (le tourisme par exemple)

Conclusion

La promotion de l'économie locale constitue l'un des principaux porteurs de richesses et d'emplois à travers la valorisation des potentialités locales.

III- Module 3 : ECHANGES ET REFLEXIONS THEMATIQUES

Quatre (04) tableaux ont été remplis par les participants. Les tableaux portent les titres suivants :

- 1- Les filières porteuses
- 2- Le choix des filières porteuses (levier)
- 3- Les ressources et instruments de promotion de l'économie locale
- 4- Rôle des communes dans la promotion de l'économie locale

Module 4 : Point sur la collecte des données sur les communes.

En somme, les participants ont été ravis de cette communication qui, loin d'être une de plus a été pour eux la bienvenue. Elle leur a permis d'avoir une idée plus nette de ce qu'est le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses.

Rapport d'Echanges et Réflexions thématiques

Identification des filières porteuses, Ressources, Instruments et Rôles des communes

Communes	Nbre de Ppants	Filières porteuses		Filière - levier			Ressources, Instruments et Rôles		
		Filières	Raisons	Filières	Raisons	Risques	Ressources	Rôle de commune	Instruments
ZOGBODOMEY	01	Riz	Présence de cours d'eau	Palmier à huile	Le sol de Zogbodomey est approprié à cette production	Pas de risque majeur. Il y a suffisamment de terre. Il suffit qu'on ait des fonds nécessaires pour cette réalisation	-Impôts et taxes.	-La mairie doit organiser la population en tenant compte de tous les partis politiques	-Une structure fédérative de toutes les forces politiques de la commune
		Palmier à huile	Assez de terres fertiles pour la production de ce produit				-Avec le développement de l'activité, ils vont améliorer la technologie pour accroître le rendement.	-Les palmiers sélectionnés	-Organisation paysanne outils traditionnels (houe, coupe-coupe etc)
		Production animale	Participe à l'épanouissement des populations	Production animale (élevage)	C'est une activité qui existait et qui nécessite d'être développée	Risque de vol		- Au début les organisations paysannes vont utiliser les technologies traditionnelles	-Sensibilisation
		Plantation de teck	Permet la fabrication des meubles et autres				-Ressources humaines		
		Pêche	Présence de cours d'eau comportant assez de poissons					-Encadrement des hommes politiques de la commune	-La mairie doit veiller sur les fonds
								-Cotisation des membres	
								-Mettre en place une autre organisation qui sera spécialisée dans la	

Communes	Nbre de Ppants	Filières porteuses		Filière - levier			Ressources, Instruments et Rôles		
		Filières	Raisons	Filières	Raisons	Risques	Ressources	Rôle de commune	Instruments
								vente des noix de palmes -Transformation en huile de palme et palmiste. Vente des noix sous forme brute -Production de sodabi, fabrication des nattes et de tourteaux -Acheminement par voiture - Construction de magasin pour le stockage - Les gens viendront acheter sur place	

Communes	Nbre de Ppants	Filières porteuses		Filière - levier			Ressources, Instruments et Rôles		
		Filières	Raisons	Filières	Raisons	Risques	Ressources	Rôle de commune	Instruments
ABOMEY-CALAVI	03	Ananas Manioc Palmier à huile Maïs Pêche	La situation géographique de la commune de Calavi permet de ravitailler les communes limitrophes : Sô-Ava – Cotonou – Sèwè-Podji– Ouidah - Nigéria	Ananas	-La fertilité de nos sols permet une rentabilité satisfaisante. Le rendement à l'hectare permet aux paysans de résoudre plusieurs problèmes. -Les moyens de transformation sont tout soit peu adaptable au milieu	-Le manque de suivi technique peu entraîner la faillite -Le non-respect de période de plantation entraîne la mévente	Recherche d'un crédit au niveau des micro projets	-Sensibilisation -Améliorer la fertilité du sol -Apprêter le sol (débroussage, niveler) -Achat des engrais et autres -Achat des pulvérisateurs, houe, coupe-coupe -Organisation d'une formation sur la gestion des ressources -les micro finances	Mise en place et formation des organes d'exécutions
POBE	02	Palmier à huile Maïs	-En améliorant la production et négocier avec les industriels pour la transformation sur place des sous-produits du palmier (cosmétiques) -En améliorant les techniques	Palmier à huile Tourisme	Terre favorable à la culture du palmier à huile Commune cosmopolite	Fixation des prix par les consommateurs (coût mondial)	Recherche de financement	-Organiser les producteurs -Négocier avec les structures concernées -Recherche des marchés d'écoulement	-Information -Sensibilisation

Communes	Nbre de Ppants	Filières porteuses		Filière - levier			Ressources, Instruments et Rôles		
		Filières	Raisons	Filières	Raisons	Risques	Ressources	Rôle de commune	Instruments
		Elevage	culturelles et en organisant les agriculteurs -En encourageant et renforçant la capacité des éleveurs					-Camions -Cuves -CERPA (Carder)	
		Gombo	-En encourageant les agriculteurs et trouvant une technique de conservation (séchage)						
		Tourisme	-En négociant avec les investisseurs pour revaloriser les sites touristiques						
COTONOU	02	Tourisme	Existence des structures d'accueil (l'aéroport, le climat, hôtels, plages, le lac	Agriculture urbaine	-La forte demande de consommation -Importation de	-Insécurité foncière -Coût élevé des intrants	Apports personnels des producteurs et apports des institutions	-Organiser les différentes associations de producteurs et servir d'interface entre producteur et bailleurs	-Mettre à la disposition des producteurs l'expertise de la ville

Communes	Nbre de Ppants	Filières porteuses		Filière - levier			Ressources, Instruments et Rôles		
		Filières	Raisons	Filières	Raisons	Risques	Ressources	Rôle de commune	Instruments
		L'agricul- -ture urbaine (la pêche, la production maraîchère et l'élevage)	Nokoué, le CPA, la proximité de Ganvié et du centre BYMINS etc...) mais mal exploités -Forte demande en légume, forte demande en produits de pêche (poissons- crevettes) -Existence des potentiels mais mal exploités (lac Nokoué et la mer)		certain produits des pays voisins	-Utilisation d'engin de pêche -Existence de beaucoup de divergence dans la pratique de la pêche	de micro finance et des bailleurs de fonds	-Aider à trouver des circuits d'approvisi- onnement de qualité et de conditions favorables -Formation sur une bonne utilisation du matériel et autres -Appui financier, conseils et recherche de source de financement -Conseils	-TIC et autres -Appel à l'expertise externe -TIC et coopération décentralisée -Créer un cadre de concertation et d'échanges
		le transport urbain	Existence d'une forte densité – mobilité urbaine du fait des activités économiques, la pression des communes environnantes						

Communes	Nbre de Ppants	Filières porteuses		Filière - levier			Ressources, Instruments et Rôles		
		Filières	Raisons	Filières	Raisons	Risques	Ressources	Rôle de commune	Instruments
ADJA-OUERE	03	Maïs Manioc Palmier à huile et les dérivés du palmier à huile Elevage aulacode Maraîchères	Fertilité du sol aux produits cités	Palmier à huile	Plusieurs dérivés de rentabilités à savoir : -Huile de palme -Vin de palme -Sodabi -Noix de palme -Etc...	Entretien (feu – intrant)	Ressources humaines	-Reconnaissance des organisations par la commune -Organisation paysanne et coopérative d'aménagement rural -Distributeurs reconnus agréés -Consommation sur place et écoulement à l'extérieur -Mécaniques -CeRPA -UR/CAR et CODA -Camion -CUVE	Information et sensibilisation
TOFFO	02	Palmier à huile	-Production généralisée dans les 10 arrondissements - Existence d'une organisation de base de la filière (coopératives	Palmier à huile	-Production généralisée dans les 10 arrondissements -Existence d'une organisation de base de la filière (4	-Après les abattages en vue d'extraire du vin de palme pour obtenir du sodabi, la régénérescence de la	-Internes et étatiques -Propre et étatique -Etatique et	-Coordination des producteurs et promotion de la filière -SRPH pour les plants et CeCPA pour les intrants	-Les organisations institutionnelles de gestion (CAR) -CPA-ONG (formation)

Communes	Nbre de Ppants	Filières porteuses		Filière - levier			Ressources, Instruments et Rôles		
		Filières	Raisons	Filières	Raisons	Risques	Ressources	Rôle de commune	Instruments
		Ananas	d'aménagement rurales) -Intensification active, mais très poussé de la filière -Création d'une association des producteurs d'ananas de la commune (UGPAT)		coopératives d'aménagement rurales)	plantation est très lente et dure des années, du fait du manque de souches sélectionnées qui puissent vite se reproduire -Baisse de productivité des palmiers naturels -Approvisionnement du producteur	local -URCAR et Etat -Locales	-Amélioration de la productivité -Appui technique au CAR et agriculteurs privés -Permettre aux CAR d'entretenir et de renouveler leur production -Permettre aux producteurs de vendre le fruit de leurs productions -Acheminement des produits vers Bohicon -Permettre l'écoulement du produit -Conservation -Permettre le transport des produits	CeCPA -Projets – commune (PAI) et ONG -Camions -Magasins -Ressources propres
		Maïs	-Culture dans les 10 arrondissements -Principale activité des agriculteurs -Production dans toute la commune						
		Manioc	-Groupement de femmes pour la transformation en gari						
		Aulacode	-En pleine expansion -Création d'une						

Communes	Nbre de Ppants	Filières porteuses		Filière - levier			Ressources, Instruments et Rôles		
		Filières	Raisons	Filières	Raisons	Risques	Ressources	Rôle de commune	Instruments
			association des Aulacodiculteurs						
LALO	03	Maïs	Les terres sont disponibles et la production existe, le marché d'écoulement se développe	Riz	Développement des sous-filières : pisciculture, le maraîchage, création d'emploi garantie de débouché	Non-disponibilité de la technologie appropriée	-Conseil communal -Centre communal pour la promotion agricole -Service technique de la mairie -Le conseil communal, le maire et ses adjoints	-Sensibilisation et appui à la mise en place du cadre institutionnel approprié -Faciliter l'installation des opérateurs. Servir de garantie aux producteurs -Faciliter l'identification des technologies et leur appropriation -Recherche de structure compétente (CeCPA...). Suivi et évaluation -Facilitation de l'accès au crédit. Recherche de partenaire -La recherche et la mise en place de technologie appropriée pour la conservation et le stockage	-Organes infra-communaux (conseil d'arrondissement, conseil de village) -Communication : mettre à contribution radio locale LALO -Arrêtés et délibérations en sessions du CC -Arrêtés, délibération et budget
		Manioc	Les terres sont propices et la production existe. La transformation locale se diversifie						
		Riz	Existence de sols appropriés et en quantité. La demande est de plus en plus prononcée. La possibilité du couplage du riz avec le maraîchage et la pisciculture						

Communes	Nbre de Ppants	Filières porteuses		Filière - levier			Ressources, Instruments et Rôles		
		Filières	Raisons	Filières	Raisons	Risques	Ressources	Rôle de commune	Instruments
		Volaille Palmier à huile	La demande est forte. La production demande moins d'investissements Produit à usage multiple. Garantie d'écoulement du produit					-Appui institutionnel à la mobilisation des moyens adéquats -Appui à la recherche et à la disponibilité des moyens de transport. Négocier pour la réaction du coût de transport avec compensation fiscale -Faciliter le regroupement des producteurs	-Réunions et visites de terrains, planification, rapport -Négociation avec les institutions de crédit -Communication. Offrir un cadre institutionnel de regroupement -Susciter la réaction des groupements d'achat et de redistribution

Le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses

Allada le 9 février 2066

Liste de présence

N°	Commune	Nom & Prénom du Représentant	Fonction
1	LALO	AHOUNINNOU H. Justin	Cultivateur (Producteur)
2	LALO	DEME Paul	1 ^{er} Adjoint au Maire de Lalo
3	LALO	FAGBEMY Mouftaou	C/ SDLCD
4	ZOGBODOMEY	KAGBOTEMI Thomaas	
5	TOFFO	GBEGAN Wilfrid	C/SDLP-TOFF
6	TOFFO	KOUDANDE C. Etienne	SG Mairie TOFFO
7	COTONOU	NOUMETON Julien	C/DSDM
8	COTONOU	AGBODAÏNON Urbain	C/SAE/DPDM – Mairie Cotonou
9	ADJA-OUERE	ABIALA B. Soulé	S/ADC-
10	POBE	ESSIKOTAN Samuel	1 ^{er} Adjoint au Maire
11	POBE	CHEGBE A. Richard	CA Ahoyéyé
12	ABOMEY-CALAVI	GNONLONFOUN D. Lazar	2 ^{ème} Adjoint au Maire
13	ABOMEY-CALAVI	MIGNANWANDE Genevié	Agent commercial
14	ABOMEY-CALAVI	GNONLONFOUN Clément	Producteur de Palmier à huile
15	ADJA-OUERE	EI Hadj ADEGNIKA Chouaïbou	Opérateur Economique AOECAO
16	ADJA-OUERE	FADONOUGBO Célestin	Président de UCP A-O